



CONTRAT LOCAL DE SANTE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

2021-2026



Hauts-de-Seine



SOMMAIRE

I. Préambule	4
1. Les fondements de la signature du CLS.....	4
II. Les Contrats Locaux de Santé	6
1. Le cadre réglementaire.....	6
2. L’affirmation de principes et objectifs partagés.....	7
III. Le Contrat Local de Santé de Villeneuve-la-Garenne	8
1. Les objectifs du CLS.....	8
2. Le périmètre géographique, la durée, reconduction éventuelle et révision.....	8
3. Gouvernance et pilotage.....	9
a. Le comité de pilotage du CLS	9
b. Le comité technique du CLS.....	9
c. La coordination du CLS.....	9
4. L’évaluation du CLS	10
IV. L’articulation des politiques publiques pour la réduction des ISTS	11
1. L’articulation avec le Projet régional de santé 2018-2022 (PRS2).....	11
2. L’articulation avec la politique de la ville	11
3. L’articulation avec les autres dispositifs (CPTS, DAC et PTSM).....	12
V. Synthèse du Diagnostic Local de Santé de Villeneuve-la-Garenne	13
1. Population générale et Accès aux soins	14
2. Mère / Enfant.....	16
3. adolescents et jeunes adultes.....	17
4. Personnes âgées et Personnes en situation de handicap	17
5. Santé mentale.....	19
6. En synthèse.....	20
VI. La démarche du CLS mise en œuvre à Villeneuve-la-Garenne	21
1. L’élaboration du CLS de Villeneuve-la-Garenne.....	21
a. Phase 1 : Définition des Axes stratégiques du CLS	21
b. Phase 2 : Élaboration des Fiches actions du CLS	22
c. Phase 3 : Rédaction, signature et restitution du CLS	22
2. Les Fiches actions du CLS de Villeneuve-la-Garenne.....	23
a. Axe 1 : Offre de soins	24
b. Axe 2 : Enfant, jeunesse. Parentalité.....	32
c. Axe 3 : Santé mentale	38
d. Axe 4 : Santé environnementale	41
e. Axe 5 : Autonomie (Personnes âgées et Personnes en situation de handicap)	44

Entre

La commune de Villeneuve-la-Garenne, représentée par Monsieur Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Ci-après désigné « **Le Maire de Villeneuve-la-Garenne** ».

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-De-France (ARS-Ile de France), représentée par Madame Monique REVELLI, Directrice de la Délégation départementale de l'ARS 92,

Ci-après désignée « **ARS Île-de-France** ».

La Préfecture des Hauts-de-Seine, représentée par Madame Anne CLERC, Préfète à l'Égalité des Chances,

Ci-après désignée « **Préfecture des Hauts-de-Seine** ».

La CPAM des Hauts-de-Seine, représentée par Monsieur Christian COLLARD, Directeur Général de la CPAM des Hauts-de-Seine.

Ci-après désignée « **CPAM 92** ».

Le Département des Hauts-de-Seine, représenté par Madame Alexandra FOURCADE, Conseiller départemental délégué aux seniors, à l'autonomie et à la santé,

Ci-après désigné « **Département des Hauts-de-Seine** ».

L'Éducation nationale, représentée par le Docteur Martine CLUZEAUD, Médecin conseillère de la Directrice académique (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale : DSDEN),

Ci-après désignée « **Éducation nationale** ».

Il a été convenu le présent contrat local de santé (CLS) portant sur la commune de Villeneuve-la-Garenne pour la période 2021-2026.

**Le Maire de
Villeneuve-la-Garenne**

ARS Île-de-France

**Préfecture
des Hauts-de-Seine**

CPAM 92

**Département
des Hauts-de-Seine**

Éducation nationale

I. PREAMBULE

1. LES FONDEMENTS DE LA SIGNATURE DU CLS

- **La Ville de Villeneuve-la-Garenne** est engagée de longue date dans une politique locale de santé publique, en faveur de l'amélioration de l'offre de soins et de prévention, et pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS).

Elle coopère au quotidien avec les acteurs de santé au sens large, en appuyant leurs initiatives. C'est ainsi que la Ville est notamment investie dans le soutien au développement de structures d'exercice coordonné, ainsi que dans le déploiement d'actions de prévention.

Elle a porté la réalisation d'un Diagnostic Local de Santé, mettant à jour les diagnostics sectoriels, et la définition d'une stratégie territoriale de santé. Ce Contrat Local de Santé (CLS) en constitue le prolongement, en même temps qu'une opportunité de consolider ses actions passées et de donner un nouvel élan aux réponses à apporter à la population à travers ses différents services et en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles.

- **L'ARS Île-de-France**, consciente des inégalités de santé sur son territoire a souhaité s'engager dans la signature du CLS avec la ville de Villeneuve-La-Garenne. En effet, les contrats locaux de santé, apparaissaient comme l'outil privilégié pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Par cette signature, l'ARS Île-de-France s'engage à accompagner la commune de Villeneuve-la-Garenne et ses partenaires locaux dans une volonté de déclinaison territoriale de son Projet Régional de Santé défini pour la période 2018-2022. Cet engagement commun démontre les liens partenariaux forts que l'agence et la ville ont su renforcer au cours du temps, notamment pendant la crise sanitaire. En ancrant ses actions dans une perspective globale, intersectorielle et avec l'objectif d'améliorer les parcours de santé, le CLS de la commune de Villeneuve-la-Garenne est aussi garant de la déclinaison des plans Priorité Prévention et Ma santé 2022 portés par l'Agence

- **La Préfecture des Hauts-de-Seine** considère que la santé est un axe majeur des politiques publiques de réduction des inégalités sociales et territoriales. Elle soutient les actions de prévention et l'information des citoyens afin de mieux garantir l'accès aux soins et de développer une offre de santé cohérente notamment à destination des populations les plus fragiles. Elle participe pleinement à la mobilisation des pouvoirs publics, des professionnels de santé, du monde associatif et des habitants autour des enjeux du territoire. Ce partenariat a permis d'établir un programme ambitieux d'actions pluriannuelles qui répondent aux enjeux de santé de ce territoire.

La signature du Contrat Local de Santé de Villeneuve-la-Garenne témoigne de la détermination de l'État à soutenir la commune et les professionnels de santé dans la mise en œuvre de cette stratégie en faveur de la santé de tous.

- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)** des Hauts-de-Seine partage les enjeux portés dans le cadre du CLS. Elle s'investit particulièrement pour renforcer l'accès aux droits et le recours aux soins. Dans le cadre de sa politique de prévention santé, elle encourage les assurés à adopter des habitudes favorables à leur santé en proposant des actions variées dans de nombreux domaines : tabagisme, surpoids, diabète, maladies cardiovasculaires, problèmes de dos ou promotion de l'hygiène buccodentaire.

Contrat local de santé 2021-2026 de Villeneuve-la-Garenne

- **Le Département des Hauts-de-Seine** appuie la démarche de contractualisation entre les partenaires visés au CLS, en tant que chef de file de l'action sociale et médico-sociale.

Ce rôle de chef de file se décline dans le cadre du Contrat local de santé de Villeneuve-la-Garenne dans les domaines suivants :

- Le soutien à la parentalité à travers les interventions des professionnels sociaux et médico-sociaux du Pôle social de Villeneuve
- L'amélioration du suivi médical préventif et médico-social des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans par les interventions des professionnels de la PMI ainsi que la réalisation des bilans de santé en école maternelle (dont le bilan orthoptiste en 1ère section)
- Le développement des actions en faveur de la santé des adolescents et jeunes adultes (via le CPEF et le programme veille active jeunes). Dans ce cadre, le Département finance également les activités du CPEF conventionné Croix Rouge situé sur la ville en complément des activités relatives à la PEF départemental
- Le partenariat avec les réseaux médico-sociaux et sanitaires, notamment avec le soutien accordé de mars à mai 2020 aux MSP situées sur la commune au travers d'une aide COVID de 3 mois de loyers.

- **L'Éducation nationale** participe, à travers le contrat local de santé, à la promotion de la santé physique, psychologique, individuelle et collective des élèves avec pour objectif de contribuer à leur réussite scolaire et personnelle.

Par cet engagement commun, les signataires confirment leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population du territoire de Villeneuve-la-Garenne.

II. LES CONTRATS LOCAUX DE SANTE

1. LE CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément à la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (Loi HPST, 2009), l'Agence régionale de santé d'Ile de France a souhaité s'engager dans la signature de Contrats Locaux de Santé (CLS) avec certaines collectivités franciliennes.

Les CLS : les textes de référence

« Le Projet régional de santé est constitué : (...) De programmes déclinant les modalités spécifiques d'application de ces schémas... La programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des Contrats locaux de santé tels que définis à l'article L. 1434-17 (Loi HPST n° 2009-879 du 21 juillet 2009) ».

« La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de Contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » (Art. L. 1434-17 du Code de la santé publique : CSP).

Les CLS :

✓ Un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)

Les CLS constituent des outils de mobilisation et de coordination privilégiés pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS), particulièrement prégnantes dans la région d'Île-de-France. Confortés par la Loi de Modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, les CLS permettent la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS), et peuvent porter autant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Afin de participer à la réduction des ISTS, les contrats locaux de santé se doivent de favoriser l'action sur les déterminants de la santé, le développement de démarches intersectorielles et s'appuyer sur le « principe d'universalisme proportionné ». Concept défini en 2010 par Michael Marmot dans son rapport destiné au ministère de la Santé britannique¹, ce dernier renvoie à la mise en place d'actions de santé publique à vocation universelle et pouvant bénéficier à la totalité de la population, mais dont l'intensité et l'ampleur seront adaptées au niveau de défaveur sociale rencontré.

Dans ce cadre, les CLS doivent s'attacher à ce que les actions développées atteignent prioritairement les **personnes fragiles, défavorisées et éloignées de la prévention ou de l'accès aux soins**.

✓ Un outil pour favoriser la mise en place d'un parcours de santé cohérent

Les CLS doivent favoriser, à l'échelle de leur territoire, la mise en œuvre de parcours de santé cohérents, allant de la prévention à la prise en charge globale en passant par les soins, en agissant sur la lisibilité, l'accessibilité et la qualité de ces derniers.

¹ Fair Society, *Healthy Lives: A Strategic Review of Health Inequalities in England Post-2010* ou « Une société juste, des vies en santé : rapport critique et stratégique sur les inégalités de santé en Angleterre après 2010 »

Cet effort de cohérence doit bénéficier, en particulier, aux personnes pour lesquelles les difficultés sociales conduisent à une fragmentation ou à des lacunes dans la prise en charge, dans la logique de lutte contre les inégalités sociales de santé.

Les habitants, qu'ils soient usagers du système de santé ou destinataires des politiques de prévention, doivent être associés à l'ensemble de la démarche.

✓ Un outil de mobilisation des professionnels, des citoyens et des usagers

Les CLS sont fondés sur une démarche participative. Ils se doivent ainsi de favoriser autant que possible la participation des habitants, dans une perspective de co-construction de l'ensemble de la démarche.

À ce titre, le CLS doit permettre d'agir sur certains des déterminants sociaux et environnementaux de santé, par une mobilisation convergente des signataires – mais aussi par la participation active de l'ensemble des acteurs intervenant dans les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des habitants et des usagers.

2. L’AFFIRMATION DE PRINCIPES ET OBJECTIFS PARTAGES

Les partenaires signataires fondent leurs actions partagées sur les principes suivants :

- **Définir un objectif explicite de réduction des inégalités** sociales et territoriales de santé.
- **Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.** « *La santé d'une personne est d'abord le résultat des conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles* »². Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale de la santé, intégrant en dehors des interventions sur les comportements et sur l'accès au système de soins, des interventions sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.
- **Redensifier les acteurs de santé dans toutes les composantes des métiers de santé** et offrir un éventail de soins, professions et spécialités, dans la proximité, afin d'assurer un meilleur accès à ces services.
- **Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population.** Les inégalités sociales et territoriales de santé ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées. L'ensemble de la population est concerné. « *Les inégalités sociales de santé suivent une distribution socialement stratifiée au sein de la population. En d'autres termes, chaque catégorie sociale présente un niveau de mortalité, de morbidité plus élevée que la classe immédiatement supérieure* » (INPES).
- **Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soins.** Certaines inégalités sont liées à l'organisation même du système de soins. C'est pourquoi les signataires attachent une importance à l'accès aux droits, à l'accès aux soins de premier recours, et à la continuité du parcours de santé. Ces accès et cette continuité doivent être notamment améliorés pour les personnes fragiles et défavorisées, plus sensibles aux ruptures.
- **Penser et développer la participation citoyenne.** Le renforcement des compétences des habitants (autrement qualifié d'*empowerment* ou d'autonomisation) et notamment des habitants les plus éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association des usagers à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions, en veillant à ce que les citoyens confrontés aux difficultés les plus importantes trouvent toute leur place.
- **Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun.** Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge, en passant par les soins et en identifiant au préalable les inégalités rencontrées dans les parcours (points de ruptures, public concernés...).

² INPES // Beck, F., Guilbert, P., & Gautier, A. (2007). Baromètre santé 2005, Attitudes et comportements de santé.

- **Adopter une approche intersectorielle.** Le CLS doit s'efforcer de faciliter les démarches transversales, pour dépasser les fonctionnements cloisonnés en mobilisant une pluralité d'acteurs issus du champ sanitaire et des autres politiques publiques et en associant les habitants.
- **Développer l'articulation CLS/ Politique de la Ville :** l'articulation avec la politique de la Ville doit être une priorité forte du contrat, ce qui implique notamment une démarche complémentaire avec les actions découlant des différents contrats de ville signés sur le territoire.
- **Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention** (départemental, régional, national), **pour agir efficacement sur les ISTS** et l'ensemble des enjeux de santé.
- **Évaluer le CLS.** Les signataires s'engagent à mesurer ensemble les résultats des actions engagées, et éventuellement de les réorienter ou de les moduler en fonction des conclusions de l'évaluation (évaluation de la démarche, des actions et des effets).

III. LE CONTRAT LOCAL DE SANTE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

1. LES OBJECTIFS DU CLS

Le CLS vise à développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations, à promouvoir et garantir le respect des droits des usagers du système de santé, enfin il vise à faciliter l'accès de tous, et notamment des personnes démunies, aux soins, aux services et à la prévention.

Ainsi, le CLS s'attachera à :

- Prendre en compte les spécificités du territoire,
- Consolider le partenariat existant localement sur les questions de santé,
- Décloisonner prévention et promotion de la santé / soins ambulatoires et hospitaliers/ accompagnement médico-social.

Cette ambition permettra la coordination des financeurs, des acteurs et des politiques impactant la santé.

2. LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE, LA DUREE, RECONDUCTION EVENTUELLE ET REVISION

Périmètre géographique

Ce contrat concerne l'intégralité du territoire de Villeneuve-la-Garenne.

Durée du contrat. Reconduction éventuelle.

Le présent contrat prend effet à la date de la signature et prendra fin le 31 décembre 2026.

Le présent CLS couvre la période 2021-2026.

À la fin de cette période, le CLS fera l'objet d'un bilan, puis il pourra être conduit sous une 2^{ème} version (CLS 2).

Révision du contrat

Au cours de sa période de validité, le CLS peut être modifié par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

3. GOUVERNANCE ET PILOTAGE

a. Le comité de pilotage du CLS

Définition/ positionnement

L'instance décisionnelle du CLS sera le Comité de pilotage (ou COPIL), composé de tous les signataires du CLS ou de leurs représentants. En fonction de l'ordre du jour, il sera possible d'y associer ponctuellement, à titre consultatif, d'autres partenaires (notamment les représentants des dispositifs « associés »).

Rôle

Cette instance a pour vocation de :

- Fixer les grandes orientations du CLS,
- Valider l'avancée de la programmation
- Procéder, le cas échéant, à des réorientations stratégiques,
- Valider les actions prioritaires élaborées avec les acteurs ainsi que les fiches actions
- Procéder à la validation de l'évaluation du CLS,
- Veiller à la bonne articulation entre les CLS et les autres politiques publiques.

Rythme

Cette instance se réunira en fonction des besoins, à l'initiative de la commune et avec l'appui du coordinateur ou de la coordinatrice, mais au minimum une fois par an. Il se réunit en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire ou à la demande d'un des signataires.

b. Le comité technique du CLS

Définition/ positionnement

Le comité technique (ou COTECH) réunira les représentants des signataires du CLS au niveau technique, la direction du CCAS de Villeneuve la Garenne et le/la coordinateur(rice) du CLS, ainsi que des membres invités au regard de leur expertise dans le domaine (les pilotes des fiches actions, la CPTS, ...).

Rôle

Cette instance a pour vocation de :

- Traduire de manière opérationnelle les orientations stratégiques du COPIL,
- Appuyer méthodologiquement le (la) coordinateur (-trice) et les groupes thématiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions.
- Suivre et rendre compte (au COPIL et à toute autre partie prenante du CLS) de l'avancée globale de la programmation et de son évaluation.
- Assurer la cohérence avec les autres démarches territoriales
- Assurer le relai avec l'ensemble des parties prenantes locales

c. La coordination du CLS

Définition/ positionnement

Le (la) coordinateur(rice) du CLS anime le pilotage global pour le compte de l'ensemble des signataires, en lien avec leurs représentants au sein du Comité de pilotage.

Rôle

Impulser et coordonner la dynamique autour du contrat local de santé.

Plus précisément, les missions du coordinateur / La coordinatrice sont les suivantes :

- Anime le CLS et fait le lien entre les différentes instances.
- Organise les réunions du Comité de pilotage en préparant les supports nécessaires au débat et à la validation.
- Produit un bilan annuel et rédige les Comptes rendus des réunions du Comité de pilotage.
- Suit les Groupes de travail et / ou Comités thématiques, en lien avec le CLS. Anime certains d'entre eux en fonction de la répartition des tâches d'animation avec les porteurs d'actions et veille à leur bonne articulation entre eux.
- Assure le lien avec les coordinations des autres dispositifs (CPTS, PTSM, DAC, ...), dans un objectif d'intersectorialité.
- Favorise la communication autour de la démarche et des actions CLS.

Afin de mener à bien ses missions, la personne en charge de la coordination du CLS peut s'appuyer sur le COTECH et plus particulièrement les référents identifiés dans les fiches actions. Les référents lui apportent au besoin leur expertise technique. Ils peuvent être positionnés en pilotes d'actions ou faciliter la mise en contact avec d'autres acteurs et partenaires couvrant leurs champs de compétences respectifs.

Financement du poste

Un (une) coordinateur(rice) du CLS est désigné(e) ou recruté(e) par la Ville de Villeneuve-la-Garenne et positionné(e) au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et rattaché(e) à la Direction du CCAS. Au regard du caractère prioritaire du Contrat Local de Santé de Villeneuve-la-Garenne, l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France s'engage à co-financer ce temps de coordination par une subvention du Fonds d'Intervention Régional. Ce co-financement fait le cas échéant l'objet d'une convention spécifique entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et ne peut excéder 50%, les 50% restants étant financés par la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

4. L'ÉVALUATION DU CLS

L'évaluation doit porter sur les actions mais également sur la stratégie globale du CLS et s'intéresser au processus mais aussi aux résultats et effets du contrat. Celle-ci doit être validée par le COPIL.

Une première évaluation sera conduite pour la période 2021-2026. Cette évaluation servira de base pour une éventuelle reconduction (CLS 2). Elle considèrera :

- L'évaluation de la stratégie globale et de son pilotage (analyse de processus).
- L'évaluation de chaque action dans leur mise en œuvre et résultats. Pour chaque action, un ensemble d'indicateurs est défini en amont de leur réalisation, et sera relevé tout au long de la mise en œuvre de la programmation.

IV. L'ARTICULATION DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR LA REDUCTION DES ISTS

1. L'ARTICULATION AVEC LE PROJET REGIONAL DE SANTE 2018-2022 (PRS2)

Le « Cadre d'orientation stratégique » 2018 - 2027 de l'ARS d'Île-de-France, fixe les contours de la politique de santé régionale pour ces 10 années, en cohérence avec la stratégie nationale de santé : il détermine les objectifs stratégiques et les résultats attendus.

Le présent CLS se conçoit comme un outil de la mise en œuvre du « Projet Régional de Santé » défini par l'ARS d'Île-de-France pour la période 2018-2022 (PRS 2).

Le PRS2 est guidé par trois objectifs majeurs :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé et le bien-être et éviter d'avoir à soigner ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans une région marquée par de forts contrastes en la matière ;
- Adapter les actions et les politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs.

L'Agence a structuré son Projet régional de santé autour de cinq axes de transformation du système de santé :

- Promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires ;
- Une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente ;
- Un accès égal et précoce à l'innovation en santé et aux produits de la recherche ;
- Permettre d'agir sur sa santé et de contribuer à la politique de santé ;
- Inscrire la santé dans toutes les politiques.

Cette approche transversale s'appuie par ailleurs sur huit thématiques de santé identifiées comme prioritaires : périnatalité et santé des enfants jusqu'à 6 ans ; santé des adolescents et jeunes adultes ; santé et autonomie des personnes âgées ; santé, autonomie et insertion des personnes handicapées ; cancer ; maladies neurodégénératives ; santé mentale ; maladies chroniques cardiovasculaires et métaboliques.

2. L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le territoire de Villeneuve-la-Garenne fait partie de la **géographie prioritaire** au sens de la loi n°2017-173 du 21 février 2014 (Loi Lamy) de programmation pour la ville et la cohésion sociale.

La commune comprend le quartier prioritaire : **Aire 2029**. Sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne, le périmètre du quartier prioritaire regroupe les deux anciennes Zones urbaines sensibles (Caravelle et Seine-Sablrière dans les Quartiers sud) et intègre également une partie du centre-ville de la commune. Ce quartier prioritaire se substitue depuis le 1er janvier 2015 aux anciens quartiers prioritaires et couvre des quartiers qui jusque-là n'étaient pas en politique de la ville : les copropriétés Galli, îlot du mail et du patrimoine I3F (ex. Emmaüs). Le périmètre d'intervention au titre de la politique de la ville s'est donc élargi et comprend 11 710 habitants, soit 45% de la population de la commune.

L'**Atelier Santé Ville (ASV)** a été créé en 2007. Il s'agit d'un dispositif de la politique de la ville pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en prenant en compte l'ensemble des spécificités du territoire. À Villeneuve-la-Garenne l'ASV est intégré au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les actions de prévention et de sensibilisation portées par l'ASV, s'articulent avec les axes du CLS.

3. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS (CPTS, DAC ET PTSM)

CPTS

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (**CPTS**) couvrant le territoire de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne a été créée en 2021, avec un projet de santé validé par l'ARS. Elle a pour ambition de développer l'offre de soins de proximité sur le territoire des communes de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne en améliorant les conditions d'exercice des professionnels de santé, en renforçant les liens avec les structures hospitalières et médico-sociales du territoire et avec l'ensemble des partenaires dans les actions de prévention et promotion de la santé.

C'est dans une démarche de coordination avec la CPTS que le CLS de Villeneuve-la-Garenne a été construit : les axes stratégiques du CLS et sa déclinaison sous forme de fiches actions sont articulés avec le projet de santé de la CPTS, déjà présente, pour répondre aux besoins populationnels en santé. L'objectif étant de respecter le champ d'action de chacun : CLS et CPTS ; d'être un appui et/ou relai d'information en fonction des actions ; d'éviter les redondances et ne pas sursolliciter les acteurs santé.

DAC 92 Nord

Le **DAC 92 Nord** est un dispositif qui propose des actions d'appui, de coordination et d'animation territoriale pour soutenir les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux dans la prise en charge des cas complexes ; son territoire d'intervention inclue la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Le CLS de Villeneuve-la-Garenne a été défini dans une démarche de coordination avec les missions et les projets portés par le DAC 92 Nord.

PTSM 92

Les problématiques de santé mentale observées sur le territoire de VLG lors de la phase de diagnostic rendent l'articulation avec le Projet Territorial de Santé Mentale (**PTSM**) des Hauts-de-Seine indispensable. Le PTSM 92 constitue un niveau de coordination supplémentaire dont le but est d'assurer à chaque personne l'accès à l'ensemble des dispositifs et services en santé mentale du territoire.

Donner de la visibilité à ces acteurs / dispositifs du territoire (CPTS, DAC, PTSM), par l'intermédiaire du CLS est apparu essentiel pour améliorer la santé des Villénogarenois ainsi que la coordination entre professionnels.

V. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Entre 2019 et 2020, le CCAS de Villeneuve-la-Garenne a piloté l'élaboration du « Diagnostic local de santé » (DLS), afin de déterminer les enjeux locaux dans ce domaine. Le DLS de Villeneuve-la-Garenne a été rédigé dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs santé du territoire.

La réalisation du DLS de Villeneuve-la-Garenne repose sur trois axes :

- 1) L'analyse documentaire et statistique
- 2) La consultation des acteurs de terrain : par une série d'entretiens individuels, afin de recueillir leur point de vue sur le territoire pour la thématique santé
- 3) La consultation des habitants : via un questionnaire élaboré par le CCAS en collaboration avec le Conseil Citoyen et proposé à la population (Questionnaires : 640 distribués, 574 retournés, 464 exploitables entièrement)

Le DLS a permis d'explorer les différents déterminants de santé sur le territoire et également de recueillir la parole des acteurs ainsi que des habitants.

Le diagnostic local de santé de Villeneuve la Garenne a été restitué aux acteurs de santé en **novembre 2020** en présence du Maire de la commune, de l'Élu(e) à la santé et de l'ARS d'Ile-de-France.

À cette occasion, les acteurs de santé, dont les professionnels de santé, ont confirmé leur intérêt pour s'engager dans une démarche CLS.

Les DLS de Villeneuve-la-Garenne se base sur une double analyse :

- Analyse populationnelle
- Analyse thématique.

Dans le DLS, le croisement de cette double lecture a mis en évidence cinq thématiques prioritaires pour Villeneuve-la-Garenne :

- L'accès aux soins
- La santé de la mère et de l'enfant
- La santé des jeunes
- La santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- La santé mentale

1. POPULATION GENERALE ET ACCES AUX SOINS

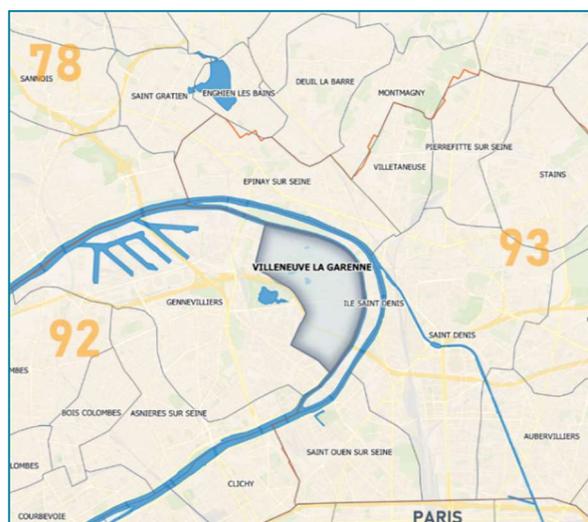
Données clés

Villeneuve-la-Garenne est une commune faisant partie du département des **Hauts-de-Seine (92)** en région Île-de-France. Située sur la pointe nord du département, elle est bordée à l'est par la Seine, face à L'Île-Saint-Denis, et à l'ouest par la commune de Gennevilliers.

Située aux portes de Paris, elle possède un fort potentiel de développement urbain qui se traduit par la création de logements, la mise en valeur du patrimoine et par la revitalisation de certains quartiers.

En 2018, elle compte **24 023 habitants**.

La population est globalement jeune par rapport au département ou à la France, avec un indice de vieillissement en 2018 de **41.1% contre** 60.7 % et 81.9 respectivement. Ces données sont similaires au département de la Seine Saint-Denis (41 %). Malgré un indice de vieillissement faible les plus de 60 ans augmentent de 6.1 % décomposée de la façon suivante : +5.1 % pour les 60-74 ans ; **+8.4 % pour les 75 ans et plus**. La commune est donc un territoire encore très jeune, mais qui devient depuis plusieurs années, **légèrement vieillissant**.



24 023 habitants

Population globalement jeunes, mais avec la part des personnes âgées en augmentation.

Indicateurs socioéconomiques globalement défavorables.
Des indicateurs similaires à la moyenne départementale de Seine-Saint-Denis

59,1 % vivent en HLM

39,7 % de la population non scolarisée de 15 ans ou plus n'a pas de diplôme

46,1 % résident en QPV

OBSERVATIONS RELATIVES A L'OFFRE DE SANTE SUR LA COMMUNE

- **Une offre de premier recours insuffisante**
 - Faible effectif de médecins généralistes exerçant sur la commune :
 - Qui ne prennent plus de nouveaux patients,
 - D'où des délais d'attente importants ;
 - Et qui se déplacent de moins en moins à domicile ;
 - Avec des départs à la retraite sans remplacement
 - Une situation variable selon les professions paramédicales :
 - Les orthophonistes, les sagefemmes sont les plus citées en matière de manque ;
 - Les dentistes, un manque est observé dans la commune ;
 - Les IDE sont présents de manière satisfaisante sur le territoire.



- **Des spécialistes difficiles d'accès**
 - Manque en particulier d'ophtalmologiste et de dermatologues ;
 - Des délais importants d'attente dans la commune lorsque les spécialistes sont encore présents ;
 - Nécessité de s'éloigner, le plus souvent à Paris, pour trouver un spécialiste avec le risque d'une augmentation du coût des soins.
- **L'exercice difficile des professionnels de santé sur le terrain :**
 - Le contexte de forte pression de l'activité pour les professionnels en exercice sur la commune rend difficile leur pratique et participe à la faible attractivité de l'exercice sur la commune

PERIMETRE D'ACTION DES STRUCTURES ET ANIMATION TERRITORIALE

- **Un tissu d'acteurs dense et une démarche partenariale ancienne**
 - Des nombreux partenariats existent, en particulier dans l'accompagnement des jeunes, impliquant aussi bien les services de la ville que les structures sanitaires et médico-sociales.
 - La plupart des partenariats existants sont peu formalisés (peu de conventions, chartes...): cela les expose aux aléas de changement des directions ou des personnes.
 - Les périmètres de chaque acteur semblent assez bien identifiés, mais l'articulation pourrait être améliorée.
 - Une meilleure formalisation des partenariats avec l'Éducation Nationale est souhaitée afin de pérenniser l'action des acteurs sur le territoire.

Les principales problématiques identifiées



À RETENIR :

- Difficile accès à l'offre de premier et de second recours pour l'ensemble de la population, en raison de la démographie médicale déclinante
- Une espérance de vie plus faible, quel que soit le sexe, comparativement à la moyenne du département et de la région.
- Des problématiques sanitaires relatives à l'augmentation de l'obésité, des maladies chroniques (hypertension, diabète) et à la prise en charge des pathologies mentales.
- Des problématiques d'ouverture des droits en raison du manque d'information en particulier chez les jeunes.
- L'accès aux droits comme problématique centrale, avec nombreuses barrières : maîtrise de la langue française, barrières administratives, barrières psychologiques etc.
- Un mécanisme de renoncement aux soins pour les plus précaires, pour lesquels la santé n'est pas une priorité

En matière de santé dans la population générale, la principale problématique identifiée concerne l'**accès à l'offre de santé**. La faible **démographie de l'offre** de premier recours conduit à un allongement des délais de prise en charge, une limitation dans les visites à domicile et la contrainte de sortir de la commune pour bénéficier de soins courants rapidement. Ces difficultés se retrouvent dans l'accès aux spécialistes et participent au creusement des inégalités d'accès aux soins, accentuées par un contexte de **précarité sociale et économique** important dans la commune.

2. MERE / ENFANT

Données clés

22.9 % de la population a moins de 15 ans

•16 % de familles monoparentales – Principalement des femmes seules avec enfants

•6 % des familles ont 4 enfants ou plus de moins de 25 ans (2,5 % pour le département)

•88 % de taux de scolarisation (89 % pour le département)

•Au sein du QPV : 24,9 % de la population à moins de 15 ans

Les principales problématiques identifiées



À RETENIR :

- L'hygiène bucco-dentaire est une problématique centrale.
- L'obésité en progression sans être pour autant extrême.
- Une exposition excessive aux écrans, par méconnaissance des dangers de la part des parents.

Les problématiques relatives à l'état de santé des enfants concernent principalement l'**hygiène bucco-dentaire et la nutrition**. En matière d'hygiène bucco-dentaire, diverses actions de prévention existent, mais le constat répété de nombreux enfants polycariés positionne cette problématique comme centrale, car peu de progrès sont constatés. Sur la base des observations des professionnels de santé (Exemple : biberon de soda) les actions de prévention mises en place sont à destination des enfants et des parents.

La progression de l'**obésité** chez l'enfant alerte sur la **nutrition** et la connaissance des enfants et des parents en la matière. En réaction aux comportements observés : dédoublement du goûter, aliments industriels et transformés, méconnaissances des portions recommandées, etc., la commune conduit une série d'actions sur cette thématique.

Enfin, l'**exposition excessive aux écrans**, dès la crèche, alerte les professionnels de la petite enfance. Les **parents** restent encore peu sensibles à cette problématique qui entraîne des conséquences sur le sommeil de l'enfant ainsi que sur sa sociabilisation en groupe.

3. ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES

Données clés

19,4 % de la population est âgée entre 15 et 29 ans

Un taux d'emploi de 23,9 % chez les 15 - 24 ans
33,3 % des salariés de cette tranche d'âge exercent à temps partiel

Au sein du QPV : 42,3 % des habitants a moins de 25 ans

Problématiques identifiées

À RETENIR :



- Problématique bucco-dentaire chez les jeunes au parcours fragile.
- Une attention particulière pour les maladies sexuellement transmissibles même si les connaissances à ce sujet restent à objectiver.
- Certains comportements à risques sont spécifiques (pipette à gaz) d'autres plus implantés et banalisés (chicha).

Chez les adolescents et les jeunes adultes se retrouvent certaines problématiques non résolues chez les enfants comme la **santé bucco-dentaire**. Elle touche en particulier les jeunes au parcours fragile, chez ces derniers, les situations sont alors dégradées ou carencées.

Auprès des professionnels de santé, il y a un sentiment globalement partagé de recrudescence de maladies sexuellement transmissibles chez les jeunes, sans pour autant que ces éléments soient objectivés à ce jour.

Ils ne sont pas constatés des problématiques spécifiques liées aux addictions, mais des phénomènes particuliers sont à observer. D'une part, l'usage de **pipettes à gaz** est récent, avec un développement rapide ces dernières années. D'autre part, certains usages comme la **chicha** sont progressivement entrés dans les habitudes par effet de mode mais avec une méconnaissance des risques sanitaires.

4. PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

✓ Personnes âgées

Données clés

17,8 % de la population est âgée de 60 ans et plus ; 5,5 % ont 75 ans ou plus

30 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent seules

58,6 % des bénéficiaire du régime générale, âgés de 65 ans ou plus, sont en ALD
(43,7 % pour le département)

Problématiques identifiées

À RETENIR :



- Une accentuation de l'isolement des personnes âgées, dans un contexte de tension de l'offre de soins et de précarité socioéconomique.
- Des problématiques de santé mentale et des structures de prise en charge sous-dimensionnées par rapport aux besoins.
- Peu de mobilité et peu d'accompagnement à domicile.

La santé des personnes âgées pose une série d'enjeux, notamment en raison de la progression de la part de cette population combinée à une importante précarité socioéconomique d'une partie d'elle. Cette précarité contribue à l'isolement social et au refus de soins, exacerbés par un contexte où l'offre libérale est tendue et se déplace de moins en moins à domicile, et où les dispositifs existants disparaissent de la commune.

La commune est considérée par les acteurs du territoire comme sous-dotée en matière de structures de prise en charge pour personnes âgées : les structures d'hébergement notamment.

La santé mentale est une problématique centrale, mais difficilement prise en charge par le CMP et les CSAPA, en raison du sous-dimensionnement des structures face aux importants besoins de la population.

Sur la commune, les personnes âgées sont globalement peu mobiles. Malgré la taille réduite de la ville, elle est considérée comme peu praticable : transports jugés comme inadaptés et coûteux, difficulté à sortir des grands ensembles.

✓ Personnes en situation de handicap

Données clés

1,3 % des enfants et adolescents de moins de 20 ans touchent l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

1,8 % des adultes entre 20 à 59 ans touchent l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Le pourcentage des personnes en situation de handicap est supérieur à la moyenne des Hauts-de-Seine

Problématiques identifiées

À RETENIR :



- Un manque de structures et de places au regard des besoins de la population.
- Peu de visibilité et de lisibilité sur l'offre existante.

5. SANTE MENTALE

Problématiques identifiées



À retenir :

- Importante problématique dans la prise en charge des pathologies psychiatriques en raison du manque de ressources et des demandes croissantes
- Chez les enfants, de plus en plus de troubles du comportement
- Chez les adolescents et jeunes adultes, mal-être et conduites addictives dans des proportions normales comparés aux communes voisines
- Chez les personnes âgées, problématiques d'addiction à l'alcool.
- Une part importante de personnes âgées présentant des troubles psychiatriques, mais sur le territoire peu de ressources pour la prise en charge.

La problématique de santé mentale semble essentiellement concerner les enfants et les personnes âgées. Dans les deux cas, les structures de prise en charge font défaut ce qui allonge les délais de prise en charge et participe à l'aggravation des situations.

Chez les enfants, les orthophonistes constatent une augmentation des troubles du comportement et des difficultés à apprendre le français. Les liens entre les acteurs de la santé mentale autour de l'enfant restent à construire, car s'il peut exister des partenariats avec l'éducation nationale, il y a assez peu de porosité entre les différents acteurs du territoire.

Pour l'accompagnement des personnes âgées, peu lisible l'offre actuelle est fortement réduite alors que les besoins sont importants. Une part non négligeable de personnes âgées présente des troubles psychiatriques qui nécessitent une évaluation (à minima) et un suivi. Les ressources réduites du territoire ne permettent pas « d'aller vers » alors que les situations s'aggravent du fait de l'isolement de ces personnes.

6. EN SYNTHÈSE

Villeneuve-la-Garenne est une commune des Hauts-de-Seine, aux confins de la Seine–Saint-Denis avec qui elle partage un certain nombre de traits caractéristiques. L'analyse des caractéristiques démographiques a permis de décrire le territoire comme jeune avec toutefois l'observation de la progression significative de la part des personnes âgées. Dans les points de vigilance, la part importante de familles monoparentales interpelle d'autant que les caractéristiques socioéconomiques apparaissent peu favorables et sont propices aux mécanismes de cumuls des fragilités. Ainsi le niveau socio-économique de la population est globalement peu élevé et les conditions d'emploi sont inférieures comparativement aux communes voisines, une situation exacerbée dans le quartier politique de la ville (QPV) qui regroupe 45 % de la population.

La localisation de la commune et sa configuration l'exposent à différents facteurs environnementaux ayant une incidence sur la santé des habitants, notamment la pollution de l'air et le bruit. Le véhicule individuel reste privilégié alors que les transports sont jugés vétustes et saturés, ce qui participe à la faible mobilité observée des habitants de la commune.

L'offre de santé souffre d'une démographie déclinante, en particulier chez les médecins généralistes, avec plusieurs conséquences. Les médecins de la commune ne prennent plus de nouveaux patients, les délais d'attente s'allongent et les déplacements à domicile sont limités. Chez les spécialistes, la situation est similaire. Ce contexte contribue à la faible attractivité de la commune dans l'accueil de nouveaux praticiens sur le territoire, ces derniers recherchant un territoire avec un nombre de professionnels suffisant et une organisation structurée.

La population présente un état de santé avec des fragilités ce qui se traduit par une plus faible espérance de vie malgré des indicateurs épidémiologiques dans la moyenne régionale. Ces constats sont à replacer dans un contexte national où l'obésité et les maladies chroniques augmentent, tendance à laquelle n'échappe pas la commune. Dans la population générale, l'accès à l'offre de premier et second recours est un enjeu central. Chez les jeunes enfants, l'hygiène buccodentaire est une problématique importante, l'exposition aux écrans est un sujet à prendre en compte : des problématiques que l'on retrouve chez les adolescents et jeunes adultes auquel s'ajoute la problématique des comportements à risques (par exemple : pipette à gaz). Chez les personnes âgées, la lutte contre l'isolement social reste un défi d'autant qu'il s'accroît avec la précarité économique.

Ces différents constats ont pour objet d'orienter la décision et de guider l'action. Les acteurs du territoire font face à cette réalité et agissent au quotidien, à leur échelle. En matière d'offre de santé, le territoire compte deux maisons de santé pluriprofessionnelles universitaires (MSPU) qui fédèrent une part importante des professionnels du territoire et constituent un levier fort en matière d'attractivité du territoire. Des actions de prévention sont conduites par la commune auprès des jeunes et moins jeunes, par exemple sur l'alimentation, la prévention des comportements à risque. L'accompagnement à la parentalité est un axe fort soutenu par la commune et compte plusieurs points de convergence avec les actions de santé. La réalisation du diagnostic a bénéficié de l'implication d'un panel large d'acteurs impliqués et volontaires qui sont autant de ressources clés permettant d'agir sur le territoire. Cette mobilisation est nécessaire pour faire vivre le « Contrat Local de Santé », expression de ces dynamiques territoriales et outil au service des différents enjeux de santé.

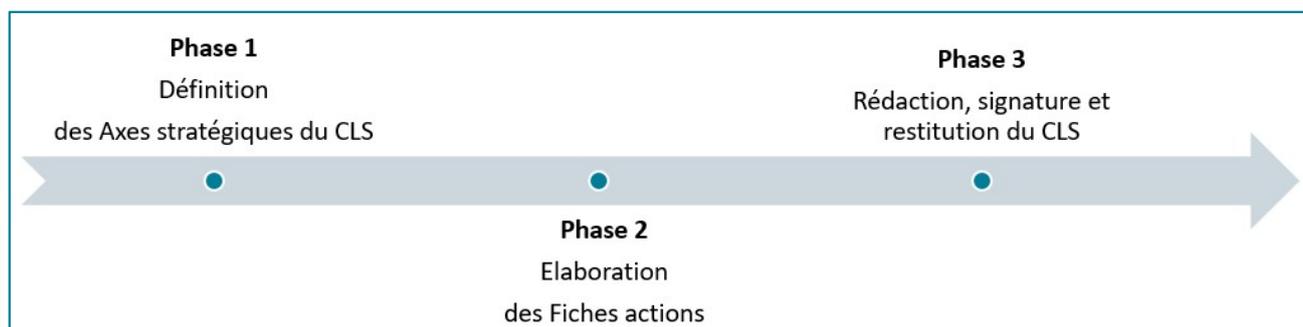
VI. LA DEMARCHE DU CLS MISE EN ŒUVRE A VILLENEUVE-LA-GARENNE

1. L'ÉLABORATION DU CLS DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

L'élaboration du CLS s'est inscrite dans la suite des travaux du DLS du territoire. Le pilotage pour la définition du CLS de Villeneuve-la-Garenne a été confié au CCAS.

Comme pour son DLS, la Ville a souhaité définir son CLS en se basant sur un **travail partenarial de co-construction**, avec l'ensemble des acteurs santé du territoire.

La méthodologie de construction du CLS de Villeneuve-la-Garenne s'est déroulée en trois phases (**Planning**) :



Une **gouvernance** a été mise en place pour la définition du CLS :

- **COFIL**

Le Comité de Pilotage (COFIL), présidé par Monsieur le Maire, a supervisé l'ensemble des travaux pour l'élaboration du CLS. Ils ont été invités à faire partie du Copil : l'ARS des Hauts-de-Seine, la Préfecture des Hauts-de-Seine, la CPAM des Hauts-de-Seine, le Département des Hauts-de-Seine et la représentante de l'Éducation Nationale à Villeneuve-la-Garenne.

- **COTECH**

Le Comité technique (COTECH) a eu la charge de l'élaboration du CLS. Il a également préparé les Copil, animé les Groupes de travail en lien avec le CLS et rédigé le CLS. Le COTECH était composé de la Direction du CCAS, de la Chargé mission santé de la Ville et du Cabinet Acsantis.

a. Phase 1 : Définition des Axes stratégiques du CLS

L'élaboration du CLS, inscrite dans la suite des travaux du **DLS du territoire**, a aussi bénéficié :

- **D'entretiens et rencontres** avec de nombreux acteurs de santé clés du territoire, afin de partager et de préciser le diagnostic (Le conseil départemental, le CCAS, le DAC92 Nord, la CPTS Gennevilliers/Villeneuve-la-Garenne (janvier / mars 2021)
- **D'un recensement** (mars 2021), auprès de l'ensemble des acteurs santé du territoire, des actions et des projets en cours et à venir, en lien avec la santé. Monsieur le Maire et Mme la Maire adjointe en charge de la santé, très engagés dans une démarche de co-construction du CLS, ont souhaité adresser un courrier à tous les acteurs santé du territoire pour recenser les actions menées sur le territoire.

À l'issue de cette phase d'entretiens et de recensement, un **bilan** et une **thématisation des actions** et des projets santé à Villeneuve-la-Garenne, a pu être réalisée. Cinq **Axes** ont été identifiés et présentés au COPIL, puis à l'ensemble des acteurs santé du territoire (Réunion plénière, 24 mars 2021) pour validation.

Durée : Janvier et mars 2021

b. Phase 2 : Élaboration des Fiches actions du CLS

Pour chaque Axe identifié a été mis en place un **Groupe de travail** (GT), soit cinq Groupes de travail.

Ces GT étaient accessibles à tous les acteurs santé du territoire. Toujours dans une démarche de co-construction, ils ont permis aux acteurs de se rencontrer, d'échanger et de réfléchir ensemble à une meilleure articulation des actions sur le territoire. Également, ces GT ont permis d'identifier d'autres problématiques, notamment en termes de réseau interprofessionnel et de parentalité.

À l'issue de cette phase et au regard des différents échanges, pour répondre aux plus près aux besoins populationnels : une refonte des Axes stratégiques et une priorisation des actions sur le territoire ont été réalisées et validées par le COPIL.

Durée : Avril-Juillet 2021

c. Phase 3 : Rédaction, signature et restitution du CLS

La phase 3 a été consacrée à la finalisation de la rédaction du CLS de Villeneuve-la-Garenne et de ses fiches actions, en vue d'une signature pour novembre 2021.

Durée : Juillet-Novembre 2021

Le CLS de Villeneuve-la-Garenne est composé de **cinq Axes stratégiques** :

- **Axe 1 : Offre de soins**
- **Axe 2 : Enfant, jeunesse. Parentalité**
- **Axe 3 : Santé mentale**
- **Axe 4 : Santé environnementale** (Activité physique et sportive. Alimentation)
- **Axe 5 : Autonomie** (Personnes âgées. Personnes en situation de handicap)

2. LES FICHES ACTIONS DU CLS DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Les cinq (5) **Axes stratégiques** du CLS de VLG sont déclinés en **Fiches action**.

Les Fiches Action du CLS de VLG sont présentées sur la base du format utilisé par l'ARS d'IDF pour le suivi des CLS de la région, via son outil de suivi spécifique (format Excel).

Tableau récapitulatif : Axes Stratégique et Fiches actions

			Début	Fin
AXE 1 Offre de soins	FA 1	Attirer et soutenir l'installation de professionnels de santé	11/2021	11/2026
	FA 2	Poursuivre le soutien d'une offre de soins de 1er recours et pluriprofessionnelle	11/2021	11/2026
	FA 3	Poursuivre et renforcer le développement d'une offre de soins spécialisée de proximité	11/2021	11/2026
	FA 4	Promouvoir la santé, l'offre de prévention et le dépistage	11/2021	11/2026
	FA 5	Promouvoir la vaccination	11/2021	11/2026
	FA 6	Rendre visible et accessible l'offre de soins et de santé sur le territoire	11/2021	11/2026
	FA 7	Appuyer le réseau partenarial des acteurs de santé locaux, en lien avec la CPTS	11/2021	11/2026
AXE 2 Enfant, jeunesse. Parentalité	FA 8	Soutenir la parentalité, comme levier de la santé des jeunes	11/2021	11/2026
	FA 9	Améliorer le suivi de la femme enceinte et du bébé (0-3 ans)	11/2021	11/2026
	FA 10	Améliorer le repérage et le suivi de la santé des enfants (< 13 ans)	11/2021	11/2026
	FA 11	Poursuivre et développer les actions en faveur de la santé des adolescents et jeunes adultes	11/2021	11/2026
	FA 12	Prévenir les conduites addictives et soutenir le développement de compétences psychosociales	11/2021	11/2026
AXE 3 Santé mentale	FA 13	Repérer et orienter, sans les stigmatiser, les personnes présentant des troubles de la santé mentale	11/2021	11/2026
	FA 14	Soutenir la mise en place d'un réseau partenarial en santé mentale et faciliter l'accès aux soins.	11/2021	11/2026
AXE 4 Santé environnementale	FA 15	Promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive	11/2021	11/2026
	FA 16	Promouvoir une alimentation saine et équilibrée	11/2021	11/2026
AXE 5 Autonomie	FA 17	Renforcer l'accompagnement et améliorer le parcours des personnes âgées (PA) en perte d'autonomie	11/2021	11/2026
	FA 18	Renforcer l'accompagnement et améliorer le parcours des personnes en situation de handicap (PH)	11/2021	11/2026

a. Axe 1 : Offre de soins

Résumé

Le DLS a mis en évidence un état de santé des villénogarennais globalement défavorable, malgré la jeunesse de la population. L'offre médicale et paramédicale est globalement déficitaire sur le territoire. Au niveau de l'offre de soins de premier recours, celle-ci est jugée critique en raison du non-renouvellement de l'offre actuelle ce qui affecte aussi bien l'accès aux soins que la qualité des parcours. Les délais de prise de rendez-vous s'allongent et certains fois il n'est pas possible la prise en charge sur le territoire, cela entraîne l'obligation de sortir du territoire pour accéder à une offre de soins dite de soins courants. Ces difficultés se retrouvent dans l'accès aux spécialistes et participent au creusement des inégalités d'accès aux soins, accentuées par un contexte de précarité sociale et économique important dans la commune.

Les données concernant la vaccination à Villeneuve-la-Garenne montrent des taux de vaccination contre la grippe saisonnière et la Rougeole Oreillons Rubéole très inférieurs aux valeurs départementales et nationales. Cela est également le cas pour la vaccination contre le COVID 19.

Un point essentiel mis en évidence lors des groupes de travail du CLS, concerne le manque de visibilité et de lisibilité de l'offre de soins et des actions menées, tant auprès des professionnels qu'auprès des habitants. Également, les groupes de travail ont mis en avant : une interconnaissance à améliorer ; le partenariat entre professionnels de santé, structures et associations à renforcer et à développer ; ainsi que le partage de compétences à favoriser.

Fiches actions

La ville souhaite soutenir l'installation des professionnels de santé sur le territoire, avec notamment de nouveaux projets de regroupement pluri professionnels (type MSP) sur la commune.

Une CPTS est constituée sur le territoire, elle couvre VLG et Gennevilliers. Dans la mission socle de la CPTS, « Accès aux soins du projet de santé », de nombreuses actions et professionnels de santé ont été identifiées pour une meilleure articulation. Un recensement par la CPTS, des professionnels de santé, structures et association présentes sur le territoire est en cours pour pallier le manque de visibilité de l'offre de soins. Point de vigilance apporté par les acteurs santé de VLG : ne pas multiplier les répertoires.

À VLG, diverses actions de promotion de la santé, prévention et dépistage sont proposées. Cependant, elles peuvent manquer également de visibilité auprès des habitants et des professionnels. Des fiches actions sont donc dédiées à ces thématiques pour les valoriser et améliorer leur articulation. Enfin, une actualisation du site internet de la Ville pour les "pages santé" doit favoriser une vision globale de l'offre de soins sur le territoire et des initiatives des acteurs.

AXE 1. Offre de soins		Début	Fin
FA 1	Attirer et soutenir l'installation de professionnels de santé	11/2021	11/2026
FA 2	Poursuivre le soutien d'une offre de soins de 1er recours et pluriprofessionnelle	11/2021	11/2026
FA 3	Poursuivre et renforcer le développement d'une offre de soins spécialisée de proximité	11/2021	11/2026
FA 4	Promouvoir la santé, l'offre de prévention et le dépistage	11/2021	11/2026
FA 5	Promouvoir la vaccination	11/2021	11/2026
FA 6	Rendre visible et accessible l'offre de soins et de santé sur le territoire	11/2021	11/2026
FA 7	Appuyer le réseau partenarial des acteurs de santé locaux, en lien avec la CPTS	11/2021	11/2026

Contrat local de santé - Villeneuve-la-Garenne

FICHE ACTION 1		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Offre de soins				
Intitulé de l'action	Attirer et soutenir l'installation de professionnels de santé				
Porteur de l'action	CPTS, Ville / CCAS	Début	Fin		
JUSTIFICATION					
A VLG, l'offre médicale et paramédicale est globalement déficitaire (VLG classée ZIP). La ville souhaite soutenir l'installation des professionnels de santé sur le territoire.					
Une CPTS est déjà constituée sur le territoire, couvrant VLG et Gennevilliers. Dans la mission socle "Accès aux soins" du projet de santé de la CPTS, de nombreuses actions et professionnels de santé ont été identifiés.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Favoriser l'installation des professionnels de santé sur le territoire				
Obj opérationnel 1	Soutien global à l'offre de soins (ex : faciliter les démarches, proposer un cadre d'exercice attractif)				
Obj opérationnel 2	Appuyer le volet "Accès aux soins" de la CPTS GVLG en l'articulant avec l'axe "Offre de soins" du CLS				
A VLG, il y a une forte volonté des acteurs de santé de travailler ensemble. Une CPTS est présente sur le territoire, et couvre les communes de VLG et Gennevilliers.					
Le CLS entend capitaliser sur l'existant et intervenir en complémentarité de la CPTS pour permettre une bonne articulation des projets.					
Les deux coordonnateurs de CLS et de CPTS ont veillé tout au long du processus d'élaboration de la CPTS et du CLS à interagir pour définir des feuilles de route CLS et CPTS complémentaires.					
L'action du CLS visera donc à maintenir cette étroite collaboration entre la CPTS et le CLS dans le déploiement des actions menées sur le territoire de VLG, par :					
- Des échanges / réunions régulières :					
a) Entre les deux coordonnateurs (CLS et CPTS) pour veiller à la complémentarité des feuilles de route du CLS et de la CPTS ;					
b) Entre la CPTS et la Ville / CCAS pour assurer le suivi des besoins d'installations et mettre en place un programme d'interventions complémentaires pour faciliter les installations (Ex: programme conjoint porté par le CLS et la CPTS de rencontre de professionnels et de visite de locaux)					
- La communication auprès de la CPTS des actions de la ville facilitant l'insertion locale des professionnels (Ex: démarches administratives, locaux)					
- Faire du CLS un relai d'information auprès des habitants et des professionnels, des dispositifs et des actions de la CPTS (Ex: faire connaître les créneaux dédiés aux soins non programmés sur la ville)					
Public cible	Professionnels de santé (de VLG et extérieur) ; Étudiants : médicaux et paramédicaux ; Habitants				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire : Tout le territoire du CLS			
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Dispositif de coordination	Si autre :			
Thème 2		Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.1 2.2
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs					
Prioriser les moyens en fonction des besoins					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CPTS	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Ville / CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Conseil citoyen	Quel degré ?	Information		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Mise en place d'une coopération entre CLS et CPTS pour soutenir l'offre de soins				
Indicateur activité 1	Nombre de réunions de coordination CPTS - CLS sur l'accès aux soins				
Indicateur activité 2	Nombre d'actions conjointes CPTS - CLS visant à faciliter l'installation de professionnels				
Indicateur résultat 1	Nombre de nouveaux professionnels installés sur la commune				
Indicateur résultat 2	Relai de l'information auprès des habitants et des professionnels, des dispositifs et des actions CPTS				

FICHE ACTION 2		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Offre de soins				
Intitulé de l'action	Poursuivre le soutien d'une offre de soins de 1er recours et pluriprofessionnelle				
Porteur de l'action	Médecins généralistes , Promoteurs immobiliers et SEM	Début			Fin
JUSTIFICATION					
A VLG, l'offre de soins de premier recours est jugée critique en raison du non-renouvellement de l'offre actuelle, ce qui affecte aussi bien l'accès au soins que la qualité des parcours.					
Trois projets de regroupement pluriprofessionnels dans le cadre de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles existent actuellement sur la commune.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Favoriser l'installation des professionnels de santé généralistes				
Obj opérationnel 1	Favoriser l'implantation et le développement de structures pluriprofessionnelles de type MSP				
Obj opérationnel 2	Créer de la cohérence entre les projets de santé des structures pluriprofessionnelles de type MSP				
L'enjeu immobilier étant une problématique importante pour l'installation de professionnels de santé, la ville s'est mobilisée pour identifier des locaux permettant d'accueillir des professionnels de santé : actuellement trois projets immobiliers pourraient accueillir des MSP à VLG : <i>Projet Jean Moulin</i> : locaux QUODAM (SEM) (Fin 2021, début 2022) // <i>Projet Chantereines</i> : AXIOM (Fin 2022, début 2023) // <i>Projet Sogeprom</i> (2024)					
Des professionnels de santé ont montré leur intérêt pour les projets de MSP et pour fédérer d'autres professionnels.L'action vise à :					
1- L'installation et le maintien des professionnels de santé de premier recours, notamment les médecins généralistes.					
2- La consolidation, le développement et la création de structures pluriprofessionnelles de type MSP.					
Pour chaque MSP concernée l'action consistera à accompagner en parallèle : a) Le volet ingénierie du projet de la MSP (Ex: mobilisation des professionnels intéressés, définition du projet de santé et du projet d'exercice professionnel, statut, budget, SI, fonction de coordination, aides et subventions) en vue de la labellisation par l'ARS et de l'inscription du projet dans l'ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel). b) Le volet urbanistique et immobilier (Ex : programmation immobilière, projet architectural), en mobilisant les aides adéquates.					
<u>Point d'attention</u> : La coordination et la cohérence des projets de santé des MSP de VLG. <u>Objectif</u> : Organiser un parcours de soins au plus près des besoins populationnels. Cette coordination portera aussi sur : consolidation des équipes, accueil / encadrement d'étudiants médicaux et paraméd. susceptibles de s'installer ; l'articulation des MSP avec la CPTS et la capitalisation inter MSP.					
Public cible	Professionnels de santé (de VLG et extérieur) ; Etudiants: médicaux et paramédicaux				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 2		Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.1 2.3
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs					
Anticiper et optimiser les prises en charge non programmées					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Politique de la ville	Ville / CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Aménagement	Promoteurs immobilier et SEM	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	ARS	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Professionnels de santé médicaux - Étudiants	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Professionnels de santé paramédicaux - Étudiants	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Conseil citoyen	Quel degré ?	Information		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Consolidation et développement de l'offre de soins généraliste (offre de soins de 1er recours)				
Indicateur activité 1	Nombre de médecins généralistes en exercice				
Indicateur activité 2	Nombre de projets de programmation/ architecturaux formalisés				
Indicateur résultat 1	Nombre de structures pluriprofessionnelles				
Indicateur résultat 2	Nombre de MSP labellisées par l'ARS				

FICHE ACTION 3		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Offre de soins				
Intitulé de l'action	Poursuivre et renforcer le développement d'une offre de soins spécialisée de proximité				
Porteur de l'action	Médecins spécialistes, Porteurs de centres spécialisés	Début	Fin		
JUSTIFICATION					
A VLG, l'offre de soins de second recours est jugée critique en raison de départs non remplacés de spécialistes libéraux, ce qui affecte aussi bien l'accès aux soins, que la qualité des parcours.					
Le DLS a identifié de faibles effectifs en orthophonistes, sage-femmes et médecins spécialistes ; des délais importants d'attente et la nécessité de s'éloigner pour bénéficier d'une prise en charge.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Favoriser l'installation des professionnels de santé spécialistes				
Obj opérationnel 1	Faciliter l'installation ou le maintien des professionnels de santé spécialistes				
Obj opérationnel 2	Favoriser l'implantation et le développement de structures spécialistes				
A VLG, des projets pour augmenter l'offre spécialiste sont en cours :					
- Un centre de santé spécialisé en ophtalmologie (porteur : Pole Med +) au sein de l'Hôpital Nord 92 : ouvert début 2021					
- Un centre d'imagerie médicale proche de l'Hôpital Nord 92.					
L'action consiste à :					
1- Faciliter l'installation et le maintien des professionnels de santé spécialistes					
2- Consolider et appuyer le développement et la création de structures spécialistes. Elle comportera aussi des interventions adaptées à chaque offre de soins spécialiste et projet, avec par exemple :					
- La promotion de ces structures par des actions de communication envers la population et les professionnels adresseurs / prescripteurs.					
- Un partenariat avec les professionnels de santé de la CPTS ; Ex: pour attirer des spécialistes sur la commune par une offre d'exercice attractive.					
- Une ingénierie de projet et de programmation architecturale.					
- La coopération avec les MSP en vue de les aider à prendre en compte l'accès aux soins spécialisés dans leur projet de santé pour promouvoir ainsi des coopérations entre MSP et centre de soins spécialisés en ville et répondre ainsi aux besoins au plus proche des habitants.					
Un point d'attention sera porté sur la coordination et la cohérence entre les projets de la CPTS et des MSP et de centres de soins spécialisés pour organiser un parcours de soins au plus près des besoins populationnels.					
Public cible	Professionnels de santé (de VLG et extérieur) ; Étudiants : médicaux et paramédicaux				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 2		Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					2.5 2.3
Faire évoluer les plateaux médicotecniques dans une logique territoriale de gradation des prises en charge					
Anticiper et optimiser les prises en charge non programmées					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Établissements ou centres de santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Professionnels de santé spécialisés - Étudiants	Oui	Oui	Oui	Oui
Logement/Habitat	Promoteurs immobiliers et SEM	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	CPTS	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Ville / CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Conseil Citoyen	Quel degré ?	Information		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Consolidation et développement de l'offre de soins spécialiste				
Indicateur activité 1	Nombre de professionnels spécialistes en exercice en ville				
Indicateur activité 2	Nombre de projets de programmation / architecturaux formalisés				
Indicateur résultat 1	Nombre de centres spécialisés				
Indicateur résultat 2	Nombre de nouvelles spécialités accessibles en proximité				

FICHE ACTION 4		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Offre de soins				
Intitulé de l'action	Promouvoir la santé, l'offre de prévention et le dépistage				
Porteur de l'action	Partenaires santé, CPTS, Ville / CCAS	Début		Fin	
JUSTIFICATION					
Le DLS a mis en évidence un état de santé des villenogarennois globalement défavorable, malgré la jeunesse de la population.					
A VLG, diverses actions de promotion de la santé, prévention et dépistage sont proposées. Cependant, elles peuvent manquer de visibilité auprès des habitants et des professionnels.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Promouvoir les actions de santé sur le territoire (promotion de la santé, prévention et dépistage)				
Obj opérationnel 1	Favoriser la santé de la population par des actions ciblées et coordonnées				
Obj opérationnel 2	Soutenir et développer les actions de promotion de la santé, prévention et dépistage				
L'action consiste à :					
<p>1- Développer et renforcer les actions de promotion de la santé, prévention et dépistage</p> <p>2- Renforcer l'accès des habitants aux programmes de prévention qui correspondent à leurs besoins.</p> <p>La ville via son CLS entend capitaliser sur l'existant et intervenir en complémentarité des partenaires santé.</p> <p>La ville souhaite valoriser et servir de relais d'information auprès de la population et professionnels au contact des publics des actions de promotion et de prévention en santé et de dépistage menées par les partenaires santé. Par Ex : CTPS, associations, services de la ville, dispositif santé spécifique.</p> <p>Certains programmes de prévention pourront être conduits en co-portage entre divers partenaires santé et entre la ville et le CCAS .</p> <p>L'action consiste également en une intervention complémentaire du CLS et de la CPTS via notamment leur fonction de coordination. Cette coordination complémentaire permettra également d'améliorer l'adressage des patients ou usagers vers les dispositifs de prévention qui répondent à leurs besoins.</p> <p>A titre d'exemple, voici quelques dispositifs qui pourraient être concernés par cette action :</p> <p>Centre Cancers 92, Diabète 92, TU / Oppelia, dispositif de prévention du centre de santé de la Croix-Rouge, etc.</p> <p>Certaines actions visant des publics spécifiques (Ex: enfants) ou thématiques (Ex: santé mentale) sont traitées dans les autres axes et Fiches Action.</p>					
Public cible	Partenaires santé; Habitants				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Réduction des risques et dommages	Si autre :			
Thème 2	Médiation en santé et du «aller-vers»	Si autre :			
Thème 3	Autre	Si autre : Publics et thématiques diverses			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					5.1 4.3
Mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer en faveur de la santé globale					
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Professionnels santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Dispositifs promotion santé, prévention et dépistage	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Ville / CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Associations	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Partenaires santé divers	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Développement et renforcement des actions de promotion de la santé, prévention et dépistage				
Indicateur activité 1	Nombre d'actions de promotion de la santé, prévention et dépistage				
Indicateur activité 2	Mise à jour et développement du site internet de la ville : pages santé.				
Indicateur résultat 1	Nombre d'information /actions relayée sur le site internet de la ville (pages santé)				
Indicateur résultat 2	Nombre de personnes touchées par les actions de promotion de la santé, prévention et dépistage				

FICHE ACTION 6		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Offre de soins				
Intitulé de l'action	Rendre visible et accessible l'offre de soins et de santé sur le territoire				
Porteur de l'action	CPTS, Ville / CCAS	Début		Fin	
JUSTIFICATION					
Les acteurs santé de VLG ont identifié un manque de visibilité, de lisibilité de l'offre de soins et des actions menées, tant auprès des professionnels qu'à destination des habitants.					
La CPTS GVLG a déjà initié un travail de recensement des acteurs santé sur le territoire. L'actualisation du site internet de la ville pour les "pages santé" doit favoriser la visibilité et lisibilité de l'offre de soins					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre de soins auprès des professionnels et des habitants				
Obj opérationnel 1	Actualiser les pages santé du site internet de VLG				
Obj opérationnel 2	Mettre en avant les événements autour de la thématique santé sur le site internet de VLG				
A VLG, rendre le territoire attractif est une priorité pour attirer de jeunes médecins et proposer à la population un service de santé de qualité. La communication et l'information autour de l'offre de soins préexistante et la mise en avant des initiatives des acteurs sont donc primordiales.					
1- Soutenir le recensement continu de l'offre de soins et de prévention					
Une des actions fortes et socles de la CPTS consiste à élaborer un répertoire dynamique, régulièrement mis à jour, de ses ressources, compétences et actions.					
L'action vise donc à donner de la visibilité à l'outil "répertoire" de la CPTS via une mise en avant sur la page santé du site internet de la ville. <u>Point de vigilance</u> apporté par les acteurs santé de VLG : ne pas multiplier les répertoires.					
2- Valoriser les initiatives et projets santé mis en place sur le territoire et les rendre visibles auprès des habitants et des professionnels potentiellement intéressés à s'installer sur la commune.					
L'action vise à promouvoir sur le site internet de la ville / Réseaux sociaux, les nombreuses initiatives et projets santé, déjà en place et à venir à VLG.					
Ex : Mettre en avant un événement particulier avec les partenaires / acteurs intervenant et les liens hypertextes associés pour le rendre visible auprès des habitants.					
Public cible	Professionnels de santé ; Habitants				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Circonstances matérielles				
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 2	Dispositif de coordination	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.3 4.4
Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques					
Faciliter l'accès à une information en santé de qualité grâce au numérique					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CPTS	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Ville / CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Professionnels de santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Partenaires santé divers	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Mise en place d'un support d'information numérique actualisé				
Indicateur activité 1	Nombre de professionnels de santé informés du répertoire CPTS				
Indicateur activité 2	Nombre d'initiatives et projets santé mis en avant sur le site internet de la ville				
Indicateur résultat 1	Nombre de vues sur les pages dédiées du site internet				
Indicateur résultat 2					

FICHE ACTION 5		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Offre de soins				
Intitulé de l'action	Promouvoir la vaccination				
Porteur de l'action	Partenaires santé, CPTS, Ville / CCAS	Début		Fin	
JUSTIFICATION					
Les données concernant les vaccinations à VLG (Exemple : COVID, Grippe saisonnière, Rougeole Oreillons Rubéole) montrent des taux de vaccination inférieurs aux valeurs départementales et nationales.					
La ville / CCAS souhaite continuer à s'engager auprès de la population en ce qui concerne les problématiques de santé publique notamment au sujet de la vaccination					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Augmenter la couverture vaccinale				
Obj opérationnel 1	Promouvoir et favoriser l'accès à la vaccination pour tous				
Obj opérationnel 2	Favoriser l'accès à la vaccination pour les publics spécifiques (Ex : personnes à risque, enfants)				
La Ville / CCAS est très active en faveur des politiques de santé publique sur son territoire, en servant aussi de relai des campagnes nationales de santé publique pour la vaccination. La Ville / CCAS souhaite aller plus loin dans cette démarche en développant une politique du "Aller-vers" pour toucher des publics cibles.					
L'accès et la promotion de la vaccination est une des missions de la CPTS du territoire de Gennevilliers VLG. Il s'agit pour cette action de s'articuler au mieux avec le projet de santé de la CPTS pour co-porter ces missions.					
1- La vaccination pour tous : a) Vaccination COVID : la Ville / CCAS est engagée dans la lutte contre le Covid-19 avec notamment l'organisation de journée de vaccination à VLG ; b) Autres vaccinations : promouvoir la vaccination et être relai d'information. Ex : mise en place d'une communication, d'actions de sensibilisation pour inciter la population à mettre à jour leurs vaccinations et proposer une vaccination si cela n'est pas le cas.					
2- La vaccination maternelle et infantile : a) Contribution au respect de l'obligation du schéma vaccinal (Ex : campagne d'information, diffusion de plaquettes d'information, etc.) ; b) Promouvoir les vaccinations ciblées.					
3- La vaccination pour les publics prioritaires					
a) Mise en place d'actions hors les murs pour promouvoir la vaccination des publics prioritaires éloignés des soins.					
b) Faciliter l'accès à l'information et à la vaccination des publics les plus précaires par la mise en place d'une communication commune entre les différents partenaires santé.					
c) S'appuyer sur la CPTS et les (futures) MSP pour promouvoir la vaccination: l'amélioration de la couverture vaccinale est en effet une des missions de santé publique intégrée dans leurs projets de santé					
Public cible	Partenaires santé ; Habitants ; Population cible et à risque				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Vaccinations	Si autre :			
Thème 2	Médiation en santé et du «aller-vers»	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					5.1 4.4
Mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer en faveur de la santé globale					
Faciliter l'accès à une information en santé de qualité grâce au numérique					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Politique de la ville	Ville / CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	CPTS / pharmacies / médecins généralistes / Infirmiers	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Associations	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	ARS	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Partenaires santé divers	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Mise en place d'une démarche de sensibilisation à la vaccination pour tous				
Indicateur activité 1	Nombre d'événements mis en place lié à la vaccination				
Indicateur activité 2	Nombre d'actions communes avec la CPTS et/ou Associations				
Indicateur résultat 1	Taux couverture vaccinale sur le territoire selon les pathologies ou populations concernées				
Indicateur résultat 2	Nombre de personnes vaccinées (publics cibles)				

FICHE ACTION 7		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Offre de soins				
Intitulé de l'action	Appuyer le réseau partenarial des acteurs de santé locaux, en lien avec la CPTS				
Porteur de l'action	Tous les professionnels de santé et partenaires de VLG	Début			Fin
JUSTIFICATION					
Les groupes de travail du CLS ont mis en avant : a) une interconnaissance à améliorer ; b) le partenariat entre professionnels de santé, structures et associations à renforcer et à développer c) le partage de compétences à favoriser.					
La ville souhaite fluidifier les interactions entre les professionnels de santé, les partenaires et associations du territoire pour améliorer la coordination des parcours de soins					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Développer l'interconnaissance des acteurs santé du territoire				
Obj opérationnel 1	Améliorer la coordination entre les acteurs de santé				
Obj opérationnel 2	Favoriser le partage de compétences entre les acteurs santé				
Au cours de l'élaboration du CLS de VLG, les groupes de travail, toutes thématiques confondues, ont souligné la nécessité d'améliorer et de renforcer l'interconnaissance et la coordination entre les professionnels de santé et les partenaires.					
La Ville / CCAS souhaite donc s'impliquer dans l' animation du réseau partenarial local, afin de :					
- Faire connaître les différents acteurs, structures, projets, actions, etc. santé du territoire (En lien avec le recensement réalisé par la CPTS // Cf. Fiche Action 6 : Rendre visible et lisible l'offre de soins et de santé sur le territoire)					
- Favoriser le partage des compétences santé des professionnels du territoire					
- Favoriser les échanges de pratiques professionnelles					
- Améliorer la coordination des acteurs pour fluidifier les parcours de soins					
- Améliorer l'adressage des patients entre les structures / acteurs de santé.					
Trois sous-actions complémentaires sont envisagées:					
1) Consolider les programmes de rencontre existants et les faire connaître aux (nouveaux) professionnels potentiellement intéressés.					
2) Mettre en place un programme de rencontre spécifique de type "journée de la santé" afin que les acteurs de santé se rencontrent.					
3) En lien avec la CPTS, appuyer la mise en relation au quotidien des acteurs de santé au sens large.					
Une attention particulière sera portée à la Santé mentale : Cf. Fiche Action 14: Réseau partenarial en santé mentale					
Public cible	Professionnels de santé / Partenaires				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Dispositif de coordination	Si autre :			
Thème 2	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					5.4
Renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans la politique de la ville					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Professionnels de santé		Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Ville / CCAS		Oui	Oui	Oui
Autre	Partenaires santé divers		Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Mise en place d'un dispositif de coordination des acteurs santé				
Indicateur activité 1	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du réseau partenarial				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	Nombre de participants aux rencontres				
Indicateur résultat 2					

b. Axe 2 : Enfant, jeunesse. Parentalité

Résumé

Le DLS a montré que l'offre de santé à destination des femmes enceintes et des bébés est insuffisante, notamment en termes de spécialistes, avec une répercussion sur les délais de prise en charge (PEC).

Également, la prise en charge des troubles des apprentissages chez les enfants est considérée comme problématique du fait notamment d'une insuffisance de professionnels de santé médicaux et paramédicaux pouvant répondre aux besoins de santé des enfants.

Lors des groupes de travail, les professionnels ont souligné un besoin de soutien et d'accompagnement des parents vis-à-vis de leur enfant et cela indifféremment de l'âge (enfants, adolescents ou jeunes adultes). Ils ont mentionné des parents démunis face aux problématiques d'addiction (pipette à gaz, chicha, usage excessif des écrans) dû à un manque d'information mais également à une méconnaissance des structures vers lesquelles ils pourraient être dirigés. Il est à noter que les actions de prévention à destination des jeunes se font principalement dans les écoles

Fiches actions

La ville est engagée depuis de nombreuses années auprès des jeunes. À VLG, de nombreuses structures, services et actions à destination de la jeunesse existent déjà. Pour rendre cette démarche auprès des jeunes plus globale, la Ville souhaite accompagner et impliquer les parents et les acteurs qui sont au contact des jeunes avec des besoins de santé afin de développer auprès d'eux la prévention et la promotion de la santé.

La Ville soutient les projets innovants, comme le Projet PRIMAVERA pour renforcer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes.

En ce qui concerne l'attractivité du territoire pour des nouveaux professionnels et particulièrement dans le champ de l'enfance (Pédiatre, Orthophoniste, etc.), la Ville est déjà engagée dans des projets de MSP (Cf. Axe 1 : Offre de soins). Avec un nombre de spécialistes limité, il est nécessaire que l'information à destination des patients et professionnels adresseurs circule aisément.

AXE 2. Enfant, jeunesse. Parentalité		Début	Fin
FA 8	Soutenir la parentalité, comme levier de la santé des jeunes	11/2021	11/2026
FA 9	Améliorer le suivi de la femme enceinte et du bébé (0-3 ans)	11/2021	11/2026
FA 10	Améliorer le repérage et le suivi de la santé des enfants (< 13 ans)	11/2021	11/2026
FA 11	Poursuivre et développer les actions en faveur de la santé des adolescents et jeunes adultes	11/2021	11/2026
FA 12	Prévenir les conduites addictives et soutenir le développement de compétences psychosociales	11/2021	11/2026

Contrat local de santé - Villeneuve-la-Garenne

FICHE ACTION 8		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Enfants, jeunesse / Parentalité				
Intitulé de l'action	Soutenir la parentalité, comme levier de la santé des jeunes				
Porteur de l'action	Tous les professionnels de santé	Début		Fin	
JUSTIFICATION					
Lors des groupes de travail du CLS, les professionnels ont souligné un besoin important à VLG, de soutien à la parentalité et cela indépendamment de l'âge des enfants, adolescents ou jeunes adultes.					
A VLG, de nombreuses actions à destination de la jeunesse existent déjà. Pour rendre cette démarche auprès des jeunes plus globale, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement et l'implication des parents.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Non
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Promouvoir la santé des enfants et des adolescents auprès des parents				
Obj opérationnel 1	Renforcer les actions de soutien à la parentalité				
Obj opérationnel 2					
A VLG les professionnels de santé ont mis en avant un besoin d'accompagnement à la parentalité dans le champ de la santé. Celui-ci est marqué au sein des populations les plus précaires et présent aussi dans la population générale. Un accès à l'information sur la santé des enfants et des adolescents a donc besoin d'être renforcé.					
Des actions sont déjà mises en place sur le territoire, avec notamment :					
- "Café des parents" traitant de notions telles que l'alimentation, le sommeil et les écrans.					
- Atelier jeu parents / Enfants de la PMI, avec comme objectif de rompre l'isolement des familles.					
- Club de prévention.					
Ces actions, particulièrement en termes de capacité d'accueil, sont encore insuffisantes et les familles qui en bénéficient sont souvent déjà sensibilisées.					
Au sein de la ville, le Service " Enfance, jeunesse, vie scolaire" pilote le déploiement du "Plan d'action parentalité".					
L'action vise donc à pérenniser, renforcer et développer les actions déjà existantes sur le territoire, notamment :					
- Par une politique du "Aller-vers, afin d'amener plus de familles vers ces dispositifs.					
- En améliorant l'adressage des parents et des enfants vers ces dispositifs , en mieux les faisant connaître auprès des professionnels de santé et des différents acteurs au contact des publics cibles.					
- En développant des ateliers "par les pairs et pour les pairs".					
Public cible	Parents / Enfants / Adoslescents / Jeunes adultes				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé de l'enfant	Si autre :			
Thème 2	Santé des adolescents et jeunes adultes	Si autre :			
Thème 3	Santé sexuelle et vie affective	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			2.1	4.3	
Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses					
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Professionnels de santé		Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Ville / CCAS		Oui	Oui	Oui
Autre	Partenaires santé divers		Oui	Oui	Oui
Autre	Associations		Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement à la parentalité				
Indicateur activité 1	Nombre de réunions / rencontres à destination des parents				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	Nombre de participants aux réunions / rencontres				
Indicateur résultat 2					

FICHE ACTION 9		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Enfants, jeunesse / Parentalité				
Intitulé de l'action	Améliorer le suivi de la femme enceinte et du bébé (0-3 ans)				
Porteur de l'action	PMI et professionnels de santé	Début		Fin	
JUSTIFICATION					
Les DLS a montré que l'offre de santé à destination des femmes enceintes et des bébés est insuffisante avec une répercussion sur les délais de prise en charge, en particulier pour les femmes en situation de précarité					
La ville est déjà engagée dans des projets de MSP pour attirer de nouveaux professionnels. // Du fait du nombre limité de spécialistes à VLG, il est nécessaire que l'information à destination des patientes circule aisément.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Repérer et prendre en charge les femmes enceintes et leur nourrisson en situation de fragilité				
Obj opérationnel 1	Améliorer l'accompagnement de la femme enceinte puis de la mère et l'enfant dans les premiers mois				
Obj opérationnel 2	Promouvoir la santé de la femme enceinte et du nourrisson				
L'action consistera à :					
1- Mieux repérer les femmes enceintes (pré et postpartum) en situation de fragilité (précarité, troubles psychiques, etc.) et Améliorer leur accompagnement en coopération avec la PMI :					
- S'appuyer sur la coordination des acteurs dans le champ de la périnatalité, notamment la PMI (Cf. FA n°7).					
Promouvoir les actions de la PMI à destination des femmes enceintes (Ex : consultation avec une conseillère conjugale) via le site internet de la Ville (Cf. FA n°6).					
- Rendre lisible pour les femmes enceintes l'offre de consultations, Ex : pour le suivi gynécologique (Cf. FA n°6).					
- Sur le site internet de la ville, dédier une page à la santé des femmes enceintes, Ex : liens utiles : réseau périnat92, etc (Cf. FA n°6).					
- Relayer les campagnes nationales autour de la femme et de la périnatalité (Cf. FA n°6).					
- Travailler avec les futures équipes des MSP à la prise en compte des problématiques mère / enfant dans leur projet de santé (Ex d'action : former les médecins généralistes au repérage des fragilités et à l'orientation des patientes).					
-Développer l'entretien prénatal précoce pour repérer les situations critiques.					
2- Améliorer le suivi des femmes post accouchement et le suivi du nourrisson et de l'enfant en bas âge.					
- Détecter les grossesses à risque de nature médico-psycho-sociale et prévenir les post partum difficiles, notamment lors du retour à domicile (Ex: dépression du post-partum).					
- Assurer des consultations de suivi du nourrisson. Ex : auprès de l'Unité du tout petit" de Gennevilliers, rattachée au CMP de VLG					
- Repérer de façon précoce les enfants présentant des troubles en amont de la scolarisation en maternelle.					
Public cible	Femmes enceintes, Femmes en post-partum , enfants de 0 à 3 ans				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 2	Périnatalité	Si autre :			
Thème 3	Santé de l'enfant	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?				1.2	2.6
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé					
Mettre en œuvre un panier de services pour les jeunes enfants					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	PMI		Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Ville / CCAS		Oui	Oui	Oui
Santé	Professionnels de santé généralistes et spécialistes		Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Définition avec les acteurs d'un parcours des femmes enceintes et bébés				
Indicateur activité 1	Nombre de structures associées à l'action				
Indicateur activité 2	Nombre de groupe de travail sur la périnatalité				
Indicateur résultat 1	Nombre des femmes enceintes accompagnées				
Indicateur résultat 2	Nombre de participants aux groupes de travail sur la périnatalité				

FICHE ACTION 10		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Enfants, jeunesse / Parentalité				
Intitulé de l'action	Améliorer le repérage et le suivi de la santé des enfants (< 13 ans)				
Porteur de l'action	Ville : Service petite enfance	Début		Fin	
JUSTIFICATION					
A VLG, pour la PEC des enfants présentant des troubles des apprentissages, l'offre en professionnels de santé médicaux et paramédicaux est insuffisante, Ex : Orthophonistes, psychomotriciens, etc.					

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Développer le repérage précoce des enfants avec troubles et améliorer leur orientation				
Obj opérationnel 1	Poursuivre et améliorer le repérage des troubles dès la crèche				
Obj opérationnel 2	Renforcer et rendre lisible et accessible l'offre de soins à destination des enfants				
L'Axe 1 « Offre de soins » vise à créer des conditions de travail attractives pour l'implantation de jeunes médecins, notamment pour pallier le manque de spécialistes.					
La CPTS du territoire, dans son projet de santé pour l'Axe « Coordination des parcours » a dédié une FA spécifique au parcours pédiatrique. La ville souhaite valoriser et donner de la visibilité à ce parcours. En effet, les parents ont besoin d'être correctement orientés vers des professionnels de santé médicaux et paramédicaux disponibles pour le diagnostic et une éventuelle PEC des troubles (spectre autistique, comportement, apprentissages, audition, vue, obésité infantile, addiction aux écrans...) de leurs enfants.					
L'action consistera à :					
1- Poursuivre et améliorer le repérage précoce des enfants avec troubles, en favorisant les coordinations entre les professionnels de santé et les crèches / écoles maternelles et primaires de la commune.					
2- Améliorer l'orientation pour un diagnostic et la prise en charge.					
3- En cohérence avec l'action de l'axe 1 visant à faciliter l'installation de professionnels de santé (et notamment des orthophonistes, psychomotricien, ergothérapeutes, etc) rendre lisible et accessible l'offre de soins, vers laquelle orienter les parents pour un diagnostic en communiquant auprès des professionnels et habitants via les supports (site internet, etc) de la ville.					

Public cible	Enfants, jeunes, parents				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé de l'enfant	Si autre :			
Thème 2	Périnatalité	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.2 2.6
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé					
Mettre en œuvre un panier de services pour les jeunes enfants					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CPTS, Professionnels de santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	CMP	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	PMI	Oui	Oui	Oui	Oui
Education	Education Nationale	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Amélioration de la coordination entre les acteurs du territoire pour le repérage des enfants avec troubles				
Indicateur activité 1	Nombre de réunion entre les professionnels de santé et les équipe éducatives				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	Nombre d'orientations réalisées				
Indicateur résultat 2	Nombre d'enfants pris en charge				

Contrat local de santé 2021-2026 de Villeneuve-la-Garenne

FICHE ACTION 11		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Enfants, jeunesse / Parentalité				
Intitulé de l'action	Poursuivre et développer les actions en faveur de la santé des adolescents et jeunes adultes				
Porteur de l'action	Ville : Service jeunesse		Début		Fin
JUSTIFICATION					
La ville compte divers structures et services à destination des adolescents : Espace santé jeune, Service jeunesse de la ville, etc. Les actions de prévention et sensibilisation à la santé se font principalement au sein des écoles.					
Les groupes de travail du CLS ont mis en évidence que pour les publics ados et jeunes adultes, les actions d'accompagnement (non connotées "santé") sont aussi un moyen pour effectuer une pédagogie à la santé.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Améliorer la santé des adolescents et des jeunes adultes.				
Obj opérationnel 1	Intégrer la dimension santé dans les actions d'accompagnement des adolescents et des jeunes				
Obj opérationnel 2					
Les actions santé à destination des adolescents et des jeunes, en routine depuis des années à VLG, se poursuivront sans avoir besoin d'être inscrites dans le CLS via des Fiches Action dédiées.					
Par exemple : Atelier de sensibilisation (Question du genre, contraception, IST/ MST, etc.).					
La présente action vise à Intégrer la dimension santé dans les actions d'accompagnement des adolescents et des jeunes .					
Par exemple :					
- Ateliers "santé-travail" dans le cadre du dispositif "Garantie jeunes" porté par la "Mission locale"					
- Pédagogie à la santé lors des activités sportives (Cf. FA n°15 : Sport et activité physique)					
Public cible	Adolescents et Jeunes adultes				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne		Territoire :	Tout le territoire du CLS	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé des adolescents et jeunes adultes		Si autre :		
Thème 2	Santé sexuelle et vie affective		Si autre :		
Thème 3			Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?				1.2	1.5
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé					
Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Medico-social	Croix-Rouge	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Espace santé jeune	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Mission locale	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Associations	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Diverses services de la ville	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Intégration de la dimension santé dans les actions d'accompagnement des adolescents et des jeunes				
Indicateur activité 1	Nombre d'actions / projets à destination des adolescents et jeunes adultes				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	Nombre d'adolescents et jeunes adultes touchés par actions / projets à leur destination				
Indicateur résultat 2					

FICHE ACTION 12		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Enfants, jeunesse / Parentalité				
Intitulé de l'action	Prévenir les conduites addictives et soutenir le développement de compétences psychosociales				
Porteur de l'action	Ville / CCAS	Début	Fin		
JUSTIFICATION					
Le DLS a mis en évidence des comportements à risques spécifiques (pipette à gaz) et d'autres plus implantés et banalisés (chicha) chez les adolescents ainsi qu'un usage excessif des écrans.					
De nombreuses actions existent déjà à VLG en termes de prévention des conduites addictives pour les jeunes en partenariat avec des associations et l'éducation nationale.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Prévenir les conduites addictives chez les jeunes				
Obj opérationnel 1	Valoriser les actions de prévention sur les conduites addictives				
Obj opérationnel 2	Développer les compétences psychosociales des jeunes				
Des interventions dans les établissements scolaires existent déjà avec pour objectif d'aider les jeunes à réfléchir à leur positionnement face aux consommations de substances psychoactives ou d'usages excessifs (écran, jeux vidéo, réseaux sociaux, etc.).					
L'action consiste à :					
1- Valoriser et développer les dispositifs de prévention des conduites addictives					
L'action poursuivra cette dynamique de sensibilisation auprès des jeunes en valorisant les actions déjà mises en place par les partenaires associatifs, le service jeunesse de la ville, au sein des établissements et à l'extérieur.					
2- Développer les compétences psychosociales					
Au travers différents projets et dispositifs qui ont vocation à être étendus ou dupliqués, par exemple :					
- Pôle ressources anti-harcèlement : à l'initiative de l'Education nationale (formation des infirmiers,...).					
- Parcours Citoyen et parcours santé à l'école à partir du CP jusqu'en 3ème.					
3- Soutenir les échanges de pratiques interprofessionnelles sur les conduites addictives					
Proposé par l'association "Trait d'union", ce projet donne la possibilité aux professionnels de prévenir les conduites addictives des adolescents, sur des temps collectifs et individuels, dans une démarche d'éducation pour la santé.					
Public cible	Enfants, adolescents, jeunes adultes				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Addiction	Si autre :			
Thème 2	Développement des compétences psychosociales	Si autre :			
Thème 3	Santé des adolescents et jeunes adultes	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.2 5.1
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé					
Mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer en faveur de la santé globale					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Education	Education nationale	Oui	Oui	Oui	Non
Medico-social	Associations	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	MIDELCA	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Ville / CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Partenaires santé, Ex : ESJ	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Mise en œuvre d'action de prévention et dépistage : conduite addictives				
Indicateur activité 1	Nombre d'interventions de sensibilisation réalisée dans les écoles				
Indicateur activité 2	Nombre de réunion d'échange de bonnes pratiques				
Indicateur résultat 1	Nombre d'écoles et lycées impliqués dans ces démarches				
Indicateur résultat 2	Nombre de professionnels formés à la prévention des conduites addictives				

c. Axe 3 : Santé mentale

Résumé

Les cinq axes du PRS d'Île de France souhaitent apporter une approche transversale sur la thématique de la santé mentale. Le DLS de Villeneuve-la-Garenne a mis en avant différentes problématiques de santé mentale notamment en termes d'accessibilité à une offre spécialisée, de prise en charge sous-dimensionnée par rapport aux besoins de la population et d'une coordination des acteurs dans le champ de la santé mentale à améliorer. Les besoins croissants de la population sur cette thématique rendent particulièrement difficile la prise en charge par les Centres Médico Psychologiques (CMP adultes et CMP infanto-juvénile), dont un sous-dimensionnement des structures a pu être identifié. Cette problématique s'est accentuée avec la crise du COVID.

Fiches actions

La ville souhaite soutenir les acteurs de la santé mentale, en articulant au mieux les besoins en accord avec le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) des Hauts-de-Seine (PTSM 92).

La Ville souhaite soutenir les actions d'accompagnement des personnes présentant des troubles en santé mentale ou à risque d'en présenter, avec par exemple un renforcement des dépistages par des consultations psychiatriques dans les futures MSP de la commune.

Donner de la visibilité aux acteurs et aux projets de santé mentale par l'intermédiaire du CLS est apparu essentiel pour améliorer la santé des Villéno-garennois, ainsi que la coordination entre professionnels. C'est pourquoi, en réponse à une demande des acteurs et en lien avec des initiatives pré existantes, la ville a souhaité avoir une fiche action dédiée au développement du réseau partenarial en santé mentale, permettant de fluidifier et mieux coordonner les parcours de soins en santé mentale.

La Ville souhaite également étudier l'opportunité de créer un une instance de coordination en santé mentale (type Conseil Local en Santé Mentale : CLSM), pour promouvoir la santé mentale sur le territoire.

AXE 3. Santé mentale		Début	Fin
FA 13	Repérer et orienter, sans les stigmatiser, les personnes présentant des troubles de la santé mentale	11/2021	11/2026
FA 14	Soutenir la mise en place d'un réseau partenarial en santé mentale et faciliter l'accès aux soins.	11/2021	11/2026

Contrat local de santé - Villeneuve-la-Garenne

FICHE ACTION 13		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Santé Mentale				
Intitulé de l'action	Repérer et orienter, sans les stigmatiser, les personnes présentant des troubles de la santé mentale				
Porteur de l'action	DAC ; CMP ; UNAFAM ; Ville / CCAS	Début	Fin		
JUSTIFICATION					
Comme ailleurs en France, la crise sanitaire a contribué à l'accroissement des troubles de santé mentale qui préexistaient au sein d'une partie de la population					
La ville et les acteurs souhaitent soutenir et développer les actions de sensibilisation à la santé mentale; ainsi que les actions d'accompagnement des personnes présentant des troubles en santé mentale ou à risque d'en présenter.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Renforcer le repérage des personnes nécessitant un appui en santé mentale				
Obj opérationnel 1	Développer le repérage précoce, notamment auprès des acteurs santé de "première ligne"				
Obj opérationnel 2	Sensibiliser à la santé mentale, à l'accueil des publics en situation de handicap psychique				
Les services en santé mentale et les modes d'accès sont peu lisibles et sont parfois perçus comme stigmatisants. Les habitants qui auraient besoin d'un adressage ne saisissent pas l'offre proposée ou ne souhaitent pas toujours se rendre dans des lieux relevant de la psychiatrie de secteur.					
L'action consiste à :					
1- Valoriser et faciliter le développement du repérage précoce, notamment auprès des acteurs santé de "première ligne" :					
Les MSP peuvent se positionner en tant que lieu de repérage précoce et d'information autour de la santé mentale, via les médecins généralistes, et de consultation initiale pour des troubles légers.					
Ce positionnement et le réseau partenarial en santé mentale (Cf. FA n°14), doivent permettre aux médecins généralistes d'être sensibilisés à des outils de repérage et favoriser un meilleur adressage des patients qui auraient besoin d'une expertise psychiatrique.					
2- Sensibiliser à la santé mentale, à l'accueil des publics en situation de handicap (psychique) et aux démarches inclusives, au travers de :					
- Le relai local de campagnes nationales d'information et de communication autour de la santé mentale (Ex : Participation aux Semaines d'information en santé mentale - SISM).					
- L'appui la mise en place de formation et sensibilisation des acteurs : déstigmatisation, accueil adapté, inclusion.					
- La valorisation et le communication sur les travaux des groupes d'aide aux aidants.					
Public cible	Habitants, Acteurs santé				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé mentale	Si autre :			
Thème 2	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.2 1.5
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé					
Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CMP	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	MDPH	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Ville / CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Associations	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Professionnels de santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Mise en œuvre d'une politique informative et de déstigmatisation autour de la santé mentale				
Indicateur activité 1	Nombre d'actions de sensibilisation				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	Nombre de patients orientés grâce au repérage précoce en MSP				
Indicateur résultat 2					

FICHE ACTION 14		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Santé Mentale				
Intitulé de l'action	Soutenir la mise en place d'un réseau partenarial en santé mentale et développer l'accès aux soins.				
Porteur de l'action	Les acteurs en lien avec la santé mentale	Début			Fin
JUSTIFICATION					
Le groupe de travail santé mentale du CLS a mis en avant un manque d'interconnaissance et de partenariats entre professionnels de santé, structures et associations ce qui nuit aux parcours de soins en santé mentale.					
Le diagnostic a montré une problématique dans la prise en charge des pathologies psychiatriques et des troubles psychiques, en raison du manque de ressources (notamment pour les CMP) et de la demande croissante.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Non
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Santé mentale : réseau partenarial. Accessibilité à l'offre de soins.				
Obj opérationnel 1	Renforcer la coordination des acteurs en santé mentale				
Obj opérationnel 2	Promouvoir et développer l'accessibilité de l'offre de soins en santé mentale				
Le réseau partenarial spécifique "santé mentale" doit s'articuler avec le réseau partenarial de l'Axe 1 : "Offre de soins", Cf. FA n° 7. L'action consiste à :					
1- S'appuyer sur les initiatives existantes pour renforcer la coordination des acteurs du territoire de VLG en lien avec la santé mentale :					
- Accompagner le projet du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) visant à favoriser les liens entre professionnels de soins primaires et la santé mentale dans son volet ambulatoire (CMP et CSAPA)					
- Relayer le volet "santé mentale" du projet santé de la CPTS					
- Au regard de ces deux initiatives, la ville souhaite étudier l'opportunité de créer une instance de coordination en santé mentale (type Conseil Local de Santé Mentale : CLSM) pour promouvoir la santé mentale sur le territoire, mieux suivre les cas complexes et promouvoir les démarches inclusives. Cette instance de coordination pourrait être l'occasion de formaliser un espace de concertation et de coordination entre les acteurs en santé mentale, la ville et les habitants, avec une approche participative.					
2- Améliorer l'accessibilité de l'offre de soins en santé mentale : Au travers différents projets et dispositifs, par exemple :					
- Projet de l'UNAFAM de développer des permanences d'IDE en psychiatrie.					
- Organiser des stages d'internes de médecine générale en CMP et dans les autres structures traitant les problématiques de santé mentale					
- Faciliter l'accès financier aux consultations de psychologue (Projet pilote en Ile de France)					
Public cible	Habitants, Acteurs santé				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Santé mentale	Si autre :			
Thème 2	Dispositif de coordination	Si autre :			
Thème 3	Accès aux soins	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.1 2.4
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs					
Améliorer la qualité des prises en charge en renforçant leur pertinence et leur sécurité					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Tous les professionnels de santé et étudiants ; CPTS	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	CMP ; CSAPA	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	DAC	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	UNAFAM	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Ville / CCAS				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Santé mentale : mise en place dispositif de coordination. Consolidation et développement offre de soins.				
Indicateur activité 1	Nombre de réunion de concertation interprofessionnelle				
Indicateur activité 2	Nombre de projets en santé mentale				
Indicateur résultat 1	Nombre de dossiers patients traités par le réseau d'acteur				
Indicateur résultat 2	Nombre de personnes accompagnées dans le cadre de projets en santé mentale				

d. Axe 4 : Santé environnementale

Résumé

Un urbanisme et des équipements favorables à la santé, facilitant les mobilités actives et le sport, génèrent des co-bénéfices sur la santé des habitants et sur l'environnement. Le DLS a mis en lumière plusieurs points relatifs au cadre de vie tels que : une population peu mobile (jeunes et personnes âgées) ; la voiture comme moyen de locomotion privilégié ; une commune qui apparaît touchée en particulier par la pollution de l'air extérieur, à l'image de nombreuses villes de la petite et moyenne couronne parisienne.

Également, le DLS a mis en évidence des marges de progrès important pour promouvoir une alimentation saine au niveau individuel et collectif à VLG, potentiellement porteuse de co-bénéfices pour la santé et l'environnement (baisse de l'empreinte carbone).

Fiches actions

La ville a toujours été engagée dans la promotion du sport et de l'activité physique. VLG bénéficie de plusieurs équipements sportifs et d'un important tissu d'associations sportives. Dans cette continuité, une association sportive a reçu le label « Maison Sport-Santé » en 2021. Également, la Ville, en lien avec les services de l'urbanisme et de l'aménagement, se mobilise pour une augmentation des mobilités actives, exemple : pistes cyclables.

Des actions en faveur d'une alimentation saine existent sur le territoire et gagneraient à être renforcées, d'autant que les différents acteurs santé souhaitent s'investir dans la promotion du bien manger. On note par exemple, la « Semaine de la santé » : un évènement à destination de tous les Villéno-garennois et qui fédère et mobilise l'ensemble des acteurs locaux et a pour objectif la promotion d'une alimentation saine alliée à la pratique d'une activité sportive. La Ville souhaite aller plus loin dans la démarche avec une sensibilisation des habitants et également des structures de restauration collective, avec l'objectif de promouvoir une alimentation saine, équilibrée, adapté et éco-responsable

AXE 4. Santé environnementale		Début	Fin
FA 15	Promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive	11/2021	11/2026
FA 16	Promouvoir une alimentation saine et équilibrée	11/2021	11/2026

Contrat local de santé - Villeneuve-la-Garenne

FICHE ACTION 15		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Santé environnementale				
Intitulé de l'action	Promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive				
Porteur de l'action	Ville / Service des sports	Début	Fin		
JUSTIFICATION					
Un urbanisme et des équipements favorables à la santé, facilitant les mobilités actives et le sport, génèrent des co-bénéfices sur la santé des habitants et sur l'environnement (baisse de la pollution de l'air et de l'empreinte carbone).					
La ville a toujours été engagée dans la promotion du sport et de l'activité physique. VLG bénéficie de plusieurs équipements sportifs et d'un important tissu d'associations sportives.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Conduire une politique globale favorable à l'activité physique et sportive				
Obj opérationnel 1	Faire vivre le projet de Maison sport santé				
Obj opérationnel 2	Promotion et développement de l'activité sportive et physique				
Lors des GT pour la définition du CLS, le sport et l'activité physique ont été mis en évidence comme un élément important pour la santé (pour la prévention et le soin) ainsi que comme facteur d'inclusion (Ex Handisport).					
La présente FA :					
- S'articule avec la FA n° 4 relative à la prévention et promotion de la santé, et avec la FA n°16 relative à l'alimentation.					
- Et vise à promouvoir l'activité physique et sportive à tous les âges de la vie.					
Elle se décompose de 3 volets:					
1. La création et la consolidation d'une " Maison sport santé " Le CLS aura vocation à soutenir l'activité du porteur de la maison sport santé via notamment des actions de communication auprès de trois cibles (habitants, prescripteurs, partenaires du sport) et ainsi de faire vivre la maison sport santé comme un équipement clairement identifié sur la commune.					
2. Promouvoir la pratique du sport au sein de la population en lien avec les services municipaux, les associations et partenaires (Ex : Education nationale)					
3. En lien avec le service urbanisme et aménagement, poursuite du développement et la promotion auprès des habitants d' infrastructures facilitant les mobilités actives au quotidien à tous les âges de la vie: pistes cyclables, voies piétonnes, etc.					
Public cible	Habitants				
Lieu de l'action	Villeneuve-la-Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Activité physique	Si autre :			
Thème 2	Approche urbaine de la promotion de la santé / EIS	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					5.5 5.3
Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante					
Généraliser les démarches d'intégration de la santé dans l'urbanisme et l'aménagement dans le contexte du grand Paris					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Aménagement	Service urbanisme et aménagement	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Porteur de la Maison sport santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Associations	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Acteurs santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Politique globale favorable à l'activité physique et sportive				
Indicateur activité 1	Création de la Maison sport santé				
Indicateur activité 2	Développement d'infrastructures favorables aux mobilités actives				
Indicateur résultat 1	File active de la Maison sport santé				
Indicateur résultat 2	Évolution du nombre de personnes pratiquants une activité sportive / physique (Ex Nb adhérents assoc sport)				

FICHE ACTION 16		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Santé environnementale				
Intitulé de l'action	Promouvoir une alimentation saine et équilibrée				
Porteur de l'action	Ville / Service développement durable, CCAS	Début		Fin	
JUSTIFICATION					
Le DLS a mis en évidence des marges de progrès importantes pour promouvoir une alimentation saine au niveau individuel et collectif à VLG, cela génère des co-bénéfices pour la santé et l'environnement.					
Des actions en faveur d'une alimentation saine préexistent sur le territoire et gagneraient à être renforcées, d'autant que les différents acteurs santé souhaitent s'investir dans la promotion du "bien manger".					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Conduire une politique globale favorable à une alimentation saine, équilibrée, adaptée et éco-responsable				
Obj opérationnel 1	Conduire des actions facilitant l'évolution des habitudes alimentaires des habitants				
Obj opérationnel 2	Soutenir et relayer les actions conduites par les acteurs de la restauration collective				
La présente FA :					
- S'articule avec la FA n° 4 relative à la prévention et la promotion de la santé, et avec la FA n°15 relative au sport et à l'activité physique.					
- Et vise à promouvoir une alimentation saine, équilibrée, adaptée et éco-responsable .					
Pour avoir un impact positif sur la santé et l'environnement (climat, biodiversité...) l'action entend promouvoir le recours à une alimentation :					
a) Équilibrée et adaptée (Ex : consommation raisonnée de sucre)					
b) "Fait maison" (Ex : recours limité aux aliments transformés)					
c) "Éco-responsable" : recourant à des produits de saison et dans la mesure du possible, local permettant de limiter le gaspillage alimentaire et de valoriser les biodéchets.					
L'action visera les familles et les habitants à tous les âges de la vie, et aussi les structures de restauration collective ; via plusieurs sous actions, par exemple :					
Développer les ateliers cuisine, diététique, etc et orienter les publics vers cette offre via notamment les professionnels de la CPTS					
Promouvoir une alimentation équilibrée et de saison dans les structures de restauration collective (cantine scolaire, services municipaux, entreprises).					
Relayer les campagnes "Manger / Bouger", participer à la "Fête des Fruits et légumes frais", etc.					
Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, exemple: dans les cantines scolaires, cantine municipale.					
Actions de valorisation des biodéchets alimentaires.					
Public cible	Habitants et structures de restauration collective				
Lieu de l'action	Villeneuve la Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Alimentation	Si autre :			
Thème 2	Approche urbaine de la promotion de la santé / EIS	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			5.5	5.3	
Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante					
Généraliser les démarches d'intégration de la santé dans l'urbanisme et l'aménagement dans le contexte du grand Paris					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Environnement	Service développement durable	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Ville / CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Associations	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Acteurs santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Restauration collective	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Politique globale favorable à une alimentation saine, équilibrée, adaptée et éco-responsable				
Indicateur activité 1	Nombre d'actions réalisées auprès des habitants				
Indicateur activité 2	Part / Nombre d'acteurs de la restauration collective impliqués				
Indicateur résultat 1	Spécifique à chaque sous action				
Indicateur résultat 2					

e. Axe 5 : Autonomie (Personnes âgées et Personnes en situation de handicap)

Résumé

Le DLS a souligné des besoins importants concernant la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Nord 92 vient en appui aux professionnels de santé afin de faciliter l'accès aux soins et optimiser le parcours des patients complexes, notamment ceux qui présentent une perte d'autonomie, quel que soit l'âge ou la pathologie. Même si la ville montre un visage jeune, la part des personnes âgées de plus de 75 ans ne cesse d'augmenter depuis 10 ans et particulièrement ces cinq dernières années et les personnes âgées isolées à domicile sont souvent fragiles et à risque de perte d'autonomie. Il est donc important d'anticiper une meilleure coordination de parcours de soins pour assurer le suivi de cette partie de la population.

VLG présente une hausse du nombre d'allocataires de l'allocation adultes handicapés (AAH), cela implique une nécessaire adaptation de la politique globale de santé de la Ville, notamment avec un renforcement de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Fiches actions

Lors des groupes de travail pour la définition du CLS, est paru nécessaire de développer le recours et l'action de « l'Instance de coordination pluridisciplinaire et Autonomie" pilotée par le Département. Il est nécessaire de s'appuyer sur le réseau de coordination préexistant et développer la transversalité et la fluidité des échanges entre les différents acteurs intervenant dans le champ de l'autonomie Ex : MDPH, CMP, associations des aidants, DAC, Département, etc.

Les personnes en situation de handicap nécessitent une amélioration de l'accompagnement dans une logique inclusive

AXE 5. Autonomie		Début	Fin
FA 17	Renforcer l'accompagnement et améliorer le parcours des personnes âgées (PA) en perte d'autonomie	11/2021	11/2026
FA 18	Renforcer l'accompagnement et améliorer le parcours des personnes en situation de handicap (PH)	11/2021	11/2026

FICHE ACTION 17		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Autonomie (Personnes âgées et personnes en situation de handicap)				
Intitulé de l'action	Renforcer l'accompagnement et améliorer le parcours des Personnes âgées (PA) en perte d'autonomie				
Porteur de l'action	Département / Ville / CCAS	Début	Fin		
JUSTIFICATION					
Le DLS a souligné des besoins importants concernant la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.					
Lors des GT pour la définition du CLS, est paru nécessaire d'améliorer l'accompagnement des PA, recourir à "l'Instance de coordination pluridisciplinaire et Autonomie" pilotée par le Département...					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Renforcer l'accompagnement des personnes âgées				
Obj opérationnel 1	Prevenir la perte d'autonomie de personnes âgées et favoriser le maintien à domicile				
Obj opérationnel 2					
La présente FA :					
- S'articule avec la FA n° 4 relative à la prévention et la promotion de la santé avec notamment le renforcement de l'accès des habitants aux programmes de prévention spécifique pour les personnes âgées en perte d'autonomie (prévention des chutes, alimentation, observance des traitements, sport-santé, etc.)					
- Vise à soutenir, développer, améliorer l'accompagnement des PA afin de préserver leur autonomie , au travers de diverses sous actions , par exemple :					
- Une meilleure identification des périmètres d'actions des différents intervenants pour une meilleure orientation du public,					
- Un recours aux instances et dispositifs oeuvrant en faveur du maintien à domicile des PA (Instance de coordination pluridisciplinaire et Autonomie" pilotée par le Département, APA, etc...)					
- Maison intergénérationnelle, activité dédiées aux PA, etc.					
- Améliorer le repérage des PA isolées / vulnérables, Ex: "Registre des personnes vulnérables" du CCAS, repérage via les MSP.					
- Création de passerelle, en lien avec le CCAS, entre le logement et la résidence autonomie puis entre la résidence autonomie et l'EHPAD afin de faciliter les déménagements des PA si cela est nécessaire.					
Pour les deux publics cibles de la partie Autonomie : PA et PH, 3 volets communs : a) Développement du recours et de l'action de "l'Instance de coordination pluridisciplinaire et Autonomie" pilotée par le Département. b) Développer la transversalité et la fluidité des échanges entre les différents acteurs intervenant dans le champ de l'autonomie Ex : CMP, associations des aidants, DAC, Département, etc. c) Voir FA 18					
Public cible	Personnes âgées				
Lieu de l'action	Villeneuve la Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Dispositif de coordination	Si autre :			
Thème 2	Santé et autonomie des personnes âgées	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.5 5.2
Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité					
Créer les conditions d'habitat, de logement, et d'hébergement favorables à la santé des publics les plus fragiles					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Politique de la ville	Ville / CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	Instance départementale coordination et autonomie	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Associations	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Acteurs santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Acteurs dans le domaine de l'autonomie Ex: DAC	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Mise en oeuvre d'un accompagnement pour les personnes âgées				
Indicateur activité 1	Nombre d'actions et projets pour les PA				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	Spécifique à chaque sous action				
Indicateur résultat 2					

FICHE ACTION 18		[CLS de Villeneuve-la-Garenne]			
Axe Stratégique	Autonomie (Personnes âgées et personnes en situation de handicap)				
Intitulé de l'action	Renforcer l'accompagnement et améliorer le parcours des Personnes en situation de handicap (PH)				
Porteur de l'action	Département / Ville / CCAS	Début		Fin	
JUSTIFICATION					
Le DLS a souligné des besoins importants concernant l'accompagnement des personnes en situation de handicap					
Lors des GT pour la définition du CLS, est paru nécessaire de développer le recours à l'action de "l'Instance de coordination pluridisciplinaire et Autonomie" pilotée par le Département et de mieux connaître les différents acteurs.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj spécifique	Renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap				
Obj opérationnel 1	Accompagner les personnes en situation de handicap de façon inclusive				
Obj opérationnel 2	Faciliter les ouvertures de droits et l'accès aux soins des PH				
La présente FA :					
- S'articule avec la FA n° 4 relative à la prévention et promotion de la santé, et avec l'Axe Santé mentale, pour les personnes en situation de handicap psychique ;					
- Vise à soutenir, développer, préserver l' autonomie des PH et à faciliter le repérage des situations. Par exemple :					
- Favoriser le sport-santé pour les PH grâce à la maison Sport-santé (label obtenu en 2021 par l'AVG)					
- Améliorer le repérage des PH grâce aux MSP du territoire : elles pourraient avoir un rôle clé comme lieu non stigmatisé dans la prise en charge et le repérage des fragilités .					
- Améliorer l'accessibilité physique aux lieux de soins pour les PH					
- Formation et sensibilisation des acteurs : déstigmatisation, accueil adapté, inclusion. Notamment pour les enfants en situation de handicap : accompagnement lors du temps non scolaire et periscolaire.					
- Valorisation et communication sur les travaux les groupes d'aide aux aidants.					
L'objectif in fine est d'améliorer l'accompagnement dans une logique inclusive .					
Pour les deux publics cibles de la partie Autonomie : PA et PH, 3 volets communs :					
a) Développement du recours à l'action de "l'Instance de coordination pluridisciplinaire et Autonomie" pilotée par le Département. b) Développer la transversalité et la fluidité des échanges entre les différents acteurs intervenant dans le champ de l'autonomie Ex : MDPH, CMP, associations des aidants, DAC, Département, etc. c) Développer le partenariat entre le CCAS, la MDPH, les services départementaux du maintien à domicile, les services chargés du suivi des dossiers PA / PH.					
Public cible	Personnes en situation de handicap				
Lieu de l'action	Villeneuve la Garenne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Dispositif de coordination	Si autre :			
Thème 2	Santé et autonomie des personnes handicapées	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.5 5.2
Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité					
Créer les conditions d'habitat, de logement, et d'hébergement favorables à la santé des publics les plus fragiles					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Politique de la ville	Ville / CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	Instance départementale coordination et autonomie	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Associations	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Acteurs santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Acteurs dans le domaine de l'autonomie Ex DAC, MDPH	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Mise en œuvre d'un accompagnement des personnes en situation de handicap				
Indicateur activité 1	Nombre d'actions et projets pour les PH				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	Spécifique à chaque sous action				
Indicateur résultat 2					